



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9106<sup>e</sup>** séance

Lundi 8 août 2022, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Zhang Jun . . . . . (Chine)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. de Almeida Filho
Émirats arabes unis . . . . .	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Agyeman
Inde . . . . .	M. Raguttahalli
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Moran
Kenya . . . . .	M. Kiboino
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Norvège . . . . .	M. Kvalheim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

### Paix et sécurité en Afrique

#### Renforcer les capacités pour pérenniser la paix

Lettre datée du 1er août 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations (S/2022/592)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil de sécurité, à S. E. M. Ronaldo Costa Filho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Costa Filho et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Souhaits de bienvenue à la nouvelle Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je voudrais également souhaiter, au nom du Conseil, une chaleureuse bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Ruchira Kamboj, nouvelle Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec elle et lui souhaitons tout le succès possible.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Paix et sécurité en Afrique**

#### **Renforcer les capacités pour pérenniser la paix**

#### **Lettre datée du 1<sup>er</sup> août 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/592)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Canada, Danemark, Égypte, Équateur, Éthiopie, Guinée équatoriale, Italie, Japon, Malte, Maroc, Mozambique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tunisie, Thaïlande et Ukraine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à

la présente séance : S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; M<sup>me</sup> Cristina Duarte, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique ; et S. E. M. Muhammad Abdul Muhith, Représentant permanent du Bangladesh, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/592, qui contient le texte d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> août 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

**M. Adeoye** (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Qu'il me soit permis également de féliciter la Chine d'avoir choisi d'utiliser sa présidence pour réfléchir au thème crucial de la paix et de la sécurité en Afrique, en soulignant notamment le besoin vital de renforcer les capacités pour pérenniser la paix.

La situation en Afrique et dans le monde est plutôt difficile à l'heure actuelle. La direction que prend le paysage mondial en matière de sécurité révèle des tendances très inquiétantes. Les menaces liées à l'extrémisme violent et au terrorisme continuent de peser lourdement sur le continent et le monde en général. Nous avons assisté à des soulèvements populaires, dont certains se sont métamorphosés en ce qui commence à ressembler à des conflits insolubles. Des conflits anciens prennent des dimensions nouvelles et sont alimentés et prolongés par de nouveaux risques d'insécurité. Dans ce contexte continental et mondial, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer nos capacités de pérenniser la paix.

Qui plus est, à l'Union africaine, nous sommes parfaitement conscients du rôle essentiel du renforcement des capacités dans l'édification de sociétés résilientes. Nous sommes convaincus que les sociétés solides sont ancrées dans des institutions robustes capables de favoriser la coexistence et d'arbitrer les différends.

Il existe indéniablement une relation symbiotique entre une gouvernance efficace, la paix et la sécurité et le développement. Les enseignements que nous avons tirés sur notre continent nous ont permis d'acquérir une expérience de la gestion des conflits, mettant en lumière les liens complexes qui existent entre l'absence d'état de droit, la justice, la fragilité, le développement socio-économique et la violence. Si l'on fait le bilan de nos performances en matière de gouvernance, de paix et de sécurité, les résultats sont mitigés. Aujourd'hui, il est plus vital que jamais de s'attaquer aux effets néfastes des changements climatiques, qui menacent les moyens de subsistance de millions de personnes, notamment au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. En outre, l'exploitation illicite des ressources naturelles nous prive encore davantage des moyens de fournir les biens publics nécessaires à la plupart de nos concitoyens. Notre continent souffre également des flux financiers illicites.

Face à ces défis multiples, la solution la plus robuste consiste à mettre en place un partenariat solide afin de créer les capacités requises pour pérenniser la paix, ce que nous considérons comme fondamental. L'Union africaine et l'ONU doivent intensifier leur collaboration pour consolider et pérenniser la paix grâce à des capacités porteuses de transformation. Il importe par ailleurs d'insister sur la nécessité d'améliorer notre collaboration. Le partenariat au service du maintien et de la consolidation de la paix est bien articulé et apprécié à sa juste valeur, mais nous devons aller plus loin et construire et développer les capacités requises pour l'imposition de la paix, qui est le défi que l'Afrique doit relever aujourd'hui pour vaincre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les capacités dont nous disposons nous montrent que nous pouvons bâtir un continent plus fort. Au fil des ans, nous avons tiré les enseignements de ce qui a été fait aux niveaux continental, régional et national.

Tout d'abord, nous devons améliorer les liens entre la mise en œuvre de l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Ainsi, nous disposerons d'un tremplin nous permettant d'œuvrer à l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. De plus, la vision sous-tendant l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2030 » de l'Union africaine et son programme de développement, l'Agenda 2063, définissent les domaines dans lesquels nous devons concentrer notre attention et nos efforts si nous voulons bâtir un continent stable et sûr. Le lien entre ces deux cadres est essentiel pour nous permettre d'atteindre le résultat escompté.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, il y a un an, nous avons défini cinq piliers essentiels, notamment la nécessité d'améliorer la gouvernance, la paix et la sécurité en renforçant les capacités requises. Je pense que cela mettra l'Afrique en position de force pour réaliser l'objectif 16 de développement durable. Nous travaillons d'arrache-pied pour redynamiser le système continental d'alerte précoce de l'Union africaine, en nous appuyant sur le renforcement des capacités requises dans les domaines de la médiation et de la prévention des conflits. Il est également essentiel d'ancrer les évaluations de la vulnérabilité structurelle de nos pays dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Dans le cadre de cet effort, nous devons nous concentrer sur les capacités des femmes et des jeunes en matière de consolidation et de pérennisation la paix. C'est pour cette raison que nous travaillons à l'opérationnalisation de la Force africaine prépositionnée et au soutien des capacités nécessaires à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous tirons les enseignements de ce qui se passe dans la Corne de l'Afrique, au Sahel, dans le bassin du lac Tchad et, plus récemment, en Afrique australe, étant donné les difficultés rencontrées à Cabo Delgado.

À la lumière de ces enseignements, nous devons également nous pencher sur les politiques de stabilisation qui permettront de bâtir une Afrique plus durable. Je tiens à souligner que la reconstruction et le développement post-conflit sont une autre source sur laquelle nous devons nous concentrer. L'Union africaine vient de lancer le Centre pour la reconstruction et le développement post-conflit au Caire, que nous envisageons comme un moyen de renforcer les capacités pour la gestion post-conflit sur notre continent. Au sein de la Commission de l'Union africaine, nous venons également de créer l'échange interrégional de connaissances sur l'alerte précoce et la prévention des conflits, en partenariat avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux. Les défis en matière de capacités auxquels nous sommes confrontés depuis des années doivent être relevés collectivement à tous les niveaux. Je voudrais terminer en attirant l'attention du Conseil sur un certain nombre de recommandations essentielles.

Premièrement, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent faire montre d'un leadership conjoint porteur de transformation. Pour l'Afrique, l'accent doit être mis sur la création de capacités intégrées pour les opérations d'imposition de la paix, fondée sur une approche à la fois militaire et à l'échelle de la société. À cet égard, l'Union africaine

organisera son tout premier forum d'apprentissage sur les opérations de soutien à la paix en vue de la pleine opérationnalisation de la Force africaine prépositionnée. Il est tout aussi important que nous nous efforcions de relever les défis financiers associés aux opérations de paix.

Deuxièmement, l'Union africaine est prête à renouveler son engagement en faveur de la mise en œuvre de l'objectif 16 de développement durable, relatif à la consolidation de la paix, à la justice et à la mise en place d'institutions solides. Il s'agit d'une question de la plus haute importance pour parvenir à des institutions inclusives, efficaces et responsables dans le domaine de la paix.

Enfin, les capacités permettant d'assurer des transitions politiques inclusives et pleinement participatives en vue du renforcement de la démocratie constituent un autre domaine sur lequel nous devons nous concentrer.

Pour terminer, je souligne que la Commission de l'Union africaine est prête à poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce faisant, nous pourrions renforcer les capacités pour pérenniser la paix dans le cadre d'un effort à plusieurs niveaux ayant des implications internationales, continentales, régionales et nationales.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Adeoye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Duarte.

**M<sup>me</sup> Duarte** (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir organisé le présent débat public, intitulé « Paix et sécurité en Afrique : renforcer les capacités pour pérenniser la paix », et de m'avoir invitée à présenter un exposé au Conseil de sécurité sur ce sujet.

La note de cadrage (S/2022/592, annexe) préparée pour le débat public d'aujourd'hui propose trois objectifs pour la séance : premièrement, comprendre pourquoi le renforcement des capacités est important pour la paix et la sécurité ; deuxièmement, examiner les défis à relever pour assurer le renforcement des capacités ; et troisièmement, étudier les moyens d'aller de l'avant. Je vais donc aborder ces trois points dans mon exposé.

Le premier point concerne l'incidence du renforcement des capacités sur la paix et la stabilité. Le renforcement des capacités a toujours été considéré comme la quintessence de la coopération au développement. En conséquence, il a généralement été négligé en

tant qu'outil de prévention des conflits et de consolidation de la paix, sauf si l'on parle du renforcement des capacités du secteur de la sécurité, qu'il s'agisse des composantes militaires ou politiques. Le renforcement des capacités a toutefois une incidence directe, voire même considérable, je dirais, sur l'instauration d'une paix durable.

La paix et la sécurité de l'Afrique sont menacées par une combinaison de facteurs externes et internes qui compromettent la capacité des pays africains de prévenir et de combattre la violence. Des facteurs, tels que la concurrence extérieure pour les ressources naturelles d'un pays, aggravent l'instabilité en Afrique. La porosité des frontières favorise le marché noir et facilite l'émergence de la criminalité transnationale et la prolifération des armes illicites. Les réseaux terroristes mondiaux trouvent de plus en plus de points d'ancrage dans diverses régions de l'Afrique et les conflits entre acteurs étatiques et non étatiques continuent de faire des morts et de provoquer des déplacements et des destructions. Ces facteurs externes sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et font partie de ses priorités.

À cet égard, la séance d'aujourd'hui est l'occasion de déterminer dans quelle mesure les facteurs internes, comme la gouvernance et le contrôle national des flux économiques, la pauvreté endémique, les inégalités, la marginalisation et le respect des droits humains, sont liés à ces facteurs externes. Il est essentiel de comprendre ce lien, car les facteurs internes, s'ils sont correctement traités, constituent le fondement de la résilience d'un État et de sa volonté de combattre, de prévenir et d'atténuer la violence. S'ils sont négligés, ces facteurs peuvent devenir des éléments déclencheurs et des moteurs de conflits et de l'extrémisme violent. En ce sens, même si les facteurs internes ne sont pas au cœur des préoccupations du Conseil, il importe d'en tenir compte au moment d'évaluer comment prévenir et atténuer les facteurs externes, étant donné qu'il est indispensable de remédier aux causes structurelles et profondes des conflits pour instaurer une paix durable.

Une étude menée conjointement par l'ONU et la Banque mondiale, intitulée *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict* (« Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents »), a déjà relevé un lien entre la paix et la capacité d'un État de fournir des services publics. Au cours des deux dernières années, mon bureau a analysé ce lien dans le cadre de notre mandat visant à combler les lacunes et à établir des rapports sur les questions critiques touchant l'Afrique,

avec l'appui d'un projet extrabudgétaire financé par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement. Cette analyse est venue enrichir le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, publié en 2021 (S/2021/562). Le rapport recense quatre façons dont la prestation de services publics peut devenir un facteur de conflit et d'instabilité. Quatre facteurs sont étroitement liés à la capacité des pays africains de fournir des services publics efficaces et efficients.

Le premier est l'exclusion verticale et horizontale, c'est-à-dire la prestation discriminatoire de services en fonction de critères socioéconomiques ou de l'appartenance à un groupe. Je tiens à souligner que, très souvent, l'exclusion n'est pas le résultat d'une décision d'exclure. Qui plus est, l'exclusion peut être un élément déclencheur même si le service n'est pas directement fourni par l'État. L'accès à l'éducation en Afrique pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en est un exemple. L'éducation est un service public dont des millions d'enfants sont exclus en raison du manque d'accès à l'électricité ou aux outils technologiques. En fait, la COVID-19 a réduit plus encore la marge de manœuvre budgétaire déjà limitée des pays africains, ce qui, dans de nombreux cas, les a conduits à privilégier certains services publics au détriment d'autres afin d'avoir les moyens financiers de lutter contre la pandémie. Il s'agit là d'une décision nécessaire, mais qui peut avoir des conséquences imprévues et non souhaitées à moyen terme.

Ces conséquences potentielles – ces risques – sont liées au deuxième facteur, à savoir des processus de planification et d'établissement des budgets non transparents ou non inclusifs. L'incapacité des pays africains de mener des processus de planification ouverts risque de créer une exclusion indésirable, voire de fausses perceptions d'exclusion du fait de la rareté des fonds. Dans un contexte de budgets publics limités et d'augmentation des besoins en matière de dépenses, ce qui est le scénario auquel la plupart des pays africains sont confrontés, les processus de planification ne sont pas seulement un outil de bonne gestion. Ils deviennent également un instrument essentiel permettant d'expliquer aux citoyens les décisions prises au moment de la hiérarchisation des dépenses et de les impliquer dans les processus décisionnels afin d'éviter leur exclusion des services publics, qui se traduit par des griefs et un désengagement social.

Le troisième facteur est la corruption, une chaîne de valeur mondiale composée d'acteurs locaux,

nationaux, régionaux et internationaux. Non seulement la corruption détourne des fonds qui devraient servir à la prestation de services, elle est aussi le moyen le plus efficace de délégitimer l'État. La corruption n'est pas seulement un problème éthique ou juridique. Au niveau national, elle reflète l'absence de l'État ou, du moins, l'absence d'un État efficace et le manque de capacités. La composante nationale de la corruption est rendue possible par l'inexistence ou le nombre très limité d'institutions, notamment des autorités fiscales et de services fiscaux nationaux forts, du fait de l'absence de capacité des institutions publiques d'utiliser la technologie pour, par exemple, numériser entièrement les administrations douanières et fiscales. La corruption ne peut être combattue uniquement par les organes administratifs et la bonne volonté. La meilleure façon de limiter ses conséquences est de renforcer les capacités d'un pays de suivre les transactions économiques qui sont effectuées dans sa chaîne de valeur nationale. Un pacte mondial de lutte contre la corruption est nécessaire. Le sixième engagement énoncé dans *Notre Programme commun* (A/75/982) porte sur cette question.

À ces trois facteurs s'ajoute un quatrième : l'absence de l'État et sa substitution par des acteurs non étatiques, notamment des groupes criminels et terroristes, pour ce qui est de la prestation de services. Lorsque l'État ne fournit pas de services, que ce soit faute de présence sur le territoire ou en raison de défaillances et de certains des facteurs susmentionnés, quelqu'un vient remplacer l'État. Avec le temps, ce quelqu'un gagne en légitimité auprès de la population et remet en question l'existence même de l'État. Il ne s'agit pas d'une théorie. Il s'agit d'une réalité que nous avons constatée avec les Chabab en Somalie, par exemple, et qui représente un problème croissant pour la stabilité du continent.

La prestation de services est un élément clef du développement, mais c'est un aspect du développement qui a une forte incidence sur le plan politique, car la prestation de services est l'expression par excellence du contrat social, et la violation de ce contrat fait le lit des troubles et de l'instabilité.

La volonté de relever les défis que pose le renforcement des capacités en Afrique nous amène à la deuxième question. Quelles sont les principales difficultés qui empêchent le renforcement des capacités en Afrique ? La note de cadrage préparée pour le présent débat met en évidence les problèmes de politique générale et de financement. Le renforcement des capacités ne peut être compris uniquement comme la création d'organes

administratifs ou la formation de fonctionnaires. Ce sont des aspects importants, mais ils ne tiendront pas sur la durée et ne seront pas efficaces si des systèmes de planification et de suivi ainsi que des cadres stratégiques clairs, objectifs et justes ne sont pas mis en place. Les institutions sont un ensemble de politiques, d'organes pour les mettre en œuvre et de mécanismes pour surveiller leur mise en œuvre. Peu importe le nombre d'organes que nous créerons, le nombre de formations que nous dispenserons, sans politiques et sans mécanismes de contrôle, ces quatre facteurs continueront de saper nos efforts pour parvenir à la paix et au développement.

S'agissant du financement, notre aptitude à consolider les institutions et à renforcer les capacités de prestation de services publics nécessitent un financement durable, lequel ne peut être obtenu que par l'intermédiaire de systèmes robustes de mobilisation des ressources nationales. De toutes les manières de mobiliser les ressources nationales, la plus urgente, du point de vue de la paix et de la sécurité, consiste à s'occuper de la question des flux financiers illicites. La lutte contre les flux financiers illicites en Afrique permettrait non seulement de générer des recettes d'un montant similaire à celui de l'aide publique au développement et à l'investissement étranger direct réunis, mais aussi de tarir l'une des principales sources de financement de la criminalité transnationale et du terrorisme. Dès lors, quelle est la voie à suivre ? Comment pouvons-nous remédier à ces problèmes ? Je vais donner trois recommandations et un exemple.

Premièrement, l'investissement dans l'infrastructure institutionnelle est essentiel afin de renforcer les capacités requises pour s'attaquer aux causes internes de la violence. Les institutions ont le pouvoir de catalyser des solutions holistiques. Le renforcement des capacités institutionnelles devrait donc être la pierre angulaire des efforts visant la paix durable.

Deuxièmement, la coopération technique destinée à créer des capacités institutionnelles et en matière de politique générale devrait être une priorité dans toutes les situations de conflit. Cela implique à la fois d'accroître la coopération et la coordination entre les divers domaines d'action des Nations Unies et d'éclairer les délibérations sur les questions de paix et de sécurité au moyen d'analyses portant sur les conditions socioéconomiques et les capacités institutionnelles des pays.

Troisièmement, dans de nombreux pays, les missions de maintien de la paix atteignent des zones où l'État est absent. Une coopération plus étroite avec

les autorités nationales et locales, du point de vue non seulement de la consolidation des institutions mais aussi de la sécurité, pourrait créer des possibilités d'accroître la présence de l'État et de rehausser la fourniture de services, comblant ainsi des lacunes qui sans quoi sont susceptibles d'être exploitées par des groupes terroristes et des acteurs non étatiques. Dans ce contexte, les programmes d'alimentation scolaire sont l'exemple d'un service public recélant un grand potentiel de contribution à la paix et à la stabilité à long terme. Ils visent principalement à combattre le faible niveau de réussite scolaire, la déscolarisation, la malnutrition, le retard de croissance et, surtout, l'insécurité alimentaire. Mais ils aident aussi à la promotion des économies locales et de l'autonomisation des femmes, au renforcement des systèmes alimentaires locaux et à la création de communautés soudées. Quand les enfants continuent d'aller à l'école, ils risquent moins d'être capturés par des groupes terroristes et des acteurs non étatiques. En fait, l'alimentation scolaire est une façon rentable d'améliorer la confiance dans les institutions publiques au moyen de la prestation de services de base, donnant suite là encore au sixième engagement de *Notre Programme commun*. À cet égard, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a lancé l'initiative « Un stylo contre une arme », qui mise sur le rôle des repas scolaires dans la promotion de la cohésion sociale et de la paix sur le continent et cherche à renforcer les capacités des pays africains d'instaurer la paix et la sécurité par le développement.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M<sup>me</sup> Duarte de son exposé et de ses vues, recommandations et idées sur le thème à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Muhith.

**M. Muhith** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à faire au Conseil un exposé sur le thème important de la paix et de la sécurité en Afrique, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités pour pérenniser la paix. La pandémie mondiale, la récession économique et l'évolution de la dynamique des conflits ont eu pour effet de multiplier les défis lancés à la paix et à la sécurité. Les pays et régions d'Afrique manifestent un intérêt accru à collaborer avec la Commission de consolidation de la paix afin d'élargir et de renforcer leurs capacités de consolidation et de pérennisation de la paix. Depuis sa création, la Commission, conformément à son mandat et par l'intermédiaire de ses activités par pays et par région, soutient constamment l'Afrique et constitue une plateforme pour discuter des priorités nationales en

termes de consolidation de la paix et fédérer un appui au renforcement des capacités institutionnelles. Je voudrais présenter quelques-unes des activités que la Commission mène en Afrique dans le domaine du renforcement des capacités.

En République centrafricaine, le Gouvernement a fait de la lutte contre l'impunité et de l'amélioration de l'accès à la justice une priorité. Durant une réunion de la Commission de consolidation de la paix, tenue en avril, sur l'état de droit et les mécanismes de justice transitionnelle, le Ministre de la justice, de la promotion des droits de l'homme et de la gouvernance de la République centrafricaine a exposé les initiatives de son gouvernement dans le domaine de la consolidation de la paix. Il a informé la Commission des réformes engagées et des mesures prises dans les secteurs judiciaire et pénitentiaire, signalant notamment l'adoption d'une politique relative au secteur de la justice, la convocation d'audiences pénales à la Cour d'appel de Bangui et la création d'une unité d'intervention rapide au sein de la police et de la gendarmerie pour enquêter sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. La Commission de consolidation de la paix a profité de la réunion pour mobiliser des ressources et aborder la question de l'incidence des contraintes budgétaires sur la Cour pénale spéciale et la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

Au Libéria, d'importants efforts ont été déployés pour aider au renforcement des capacités permettant une consolidation inclusive de la paix, notamment en veillant à la participation pleine, égale et véritable des femmes à la vie sociale, politique et économique. En juin, le Ministre des affaires étrangères et la Ministre de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale du Libéria ont fait des exposés à la Commission, soulignant des progrès notables en matière d'égalité des sexes, grâce à l'adoption d'une politique nationale révisée sur l'égalité femmes-hommes pour la période 2018-2022, à un deuxième plan national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2019-2023, et à une loi sur la gouvernance locale et les droits fonciers tenant compte des questions de genre. La Présidente de la formation Libéria s'est récemment rendue dans le pays et y a constaté une tendance encourageante et des efforts de la part des partis politiques pour garantir une représentation accrue des femmes à la direction des partis et leur représentation plus large aux élections, ainsi que le rôle joué par les huttes de la paix gérées par des femmes dans le resserrement de la cohésion sociale au niveau communautaire.

Au Burundi, le Gouvernement encourage le rôle décisif que les jeunes peuvent jouer dans le développement socioéconomique de leur pays. La promotion de l'autonomisation et de l'inclusion économique des jeunes a trouvé son cadre concret dans le programme national du Burundi pour la capitalisation de la paix, la stabilité sociale et la promotion de la croissance économique, qui comprend notamment des initiatives en faveur de l'entrepreneuriat, de la création d'emplois, de l'éducation et de la formation pour la jeunesse. En novembre, l'Administrateur et Directeur général de la Banque d'investissement pour les jeunes du Burundi, mise en place en 2020, s'est adressé à la Commission et l'a informée des efforts déployés par la Banque pour le financement d'entreprises et de coopératives de jeunesse détenues par plus de 1 800 jeunes. La Commission a également entendu plusieurs jeunes entrepreneurs, hommes et femmes, qui ont mis en avant la transformation que l'appui au renforcement des capacités avait opéré dans leur vie.

Dans le bassin du lac Tchad, la Commission du bassin du lac Tchad s'emploie résolument à traduire sa stratégie régionale pour la stabilisation, le relèvement et la résilience en un plan réalisable. En avril dernier, le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad a informé la Commission de consolidation de la paix des structures de coordination et de gestion nouvellement créées et de l'établissement de partenariats verticaux et horizontaux, notamment une instance de la société civile et une équipe spéciale de partenaires d'exécution. La Commission du bassin du lac Tchad a également aidé les gouverneurs des zones du bassin touchées par Boko Haram à définir clairement les plans d'action territoriaux, leur initiative locale, en appui à la stratégie régionale.

Sur la base de ces efforts et d'autres initiatives de la Commission de consolidation de la paix en Afrique, je voudrais partager plusieurs observations.

Premièrement, il est essentiel d'appuyer les efforts dirigés et pris en main par les pays pour mettre en place des institutions efficaces, responsables, inclusives et dynamiques aux niveaux national et local afin de réduire la vulnérabilité et de protéger et d'autonomiser les citoyens. Il existe de nombreux exemples dans le monde entier, ainsi qu'en Afrique, de la façon dont la pandémie a exacerbé les lacunes en matière de gouvernance, affectant les secteurs sanitaire, économique et sociétal et aggravant les tensions subies par la cohésion sociale, ce qui est susceptible d'avoir des répercussions

sur la paix et la sécurité. Dans ce contexte, la Commission de consolidation de la paix est consciente de la nécessité d'accroître les efforts collectifs pour mettre en place des institutions de la fonction publique efficaces, responsables et inclusives, dans le cadre de l'état de droit, et ce pour tous les objectifs de développement durable, de manière intégrée et coordonnée. À cet égard, la Commission continuera d'encourager les partenariats avec les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et les banques régionales de développement, qui ont mis à profit leurs ressources, leurs connaissances spécialisées et leurs capacités pour contribuer à renforcer les institutions nationales et locales dans les pays touchés par un conflit.

Deuxièmement, renforcer les capacités pour pérenniser la paix est effectivement un processus complexe, qui doit être mené pas à pas, avec des mesures adaptées aux conditions propres à chaque pays et à chaque région. Cependant, comme l'expérience l'a montré, les mesures qui ne sont pas inclusives finissent par mettre en danger la durabilité et ne nous permettent pas de nous attaquer aux facteurs de conflit. C'est pourquoi la Commission de consolidation de la paix souligne l'importance de veiller à ce que les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité soient associés aux efforts de renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional. La Commission insiste sur le fait que l'inclusion est la clef pour faire progresser les processus et les objectifs nationaux de consolidation de la paix afin que les besoins de toutes les composantes de la société soient pris en compte. Par ailleurs, elle souligne que la société civile peut jouer un rôle important dans la promotion des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix.

Troisièmement, les capacités de pérennisation de la paix sont renforcées par le partage des enseignements tirés de l'expérience, la définition de pratiques optimales évolutives et de solutions novatrices, et l'échange de connaissances spécialisées. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix promeut le rôle de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour relever les défis communs liés à la consolidation de la paix et faire progresser les objectifs à long terme de relèvement économique et de développement durable en Afrique. La Commission tient également à promouvoir le partage des pratiques optimales, le cas échéant, sur tout le continent.

Quatrièmement, on ne soulignera jamais assez l'importance de l'Union africaine et d'autres

organisations régionales et sous-régionales en Afrique pour relever les défis liés à la consolidation de la paix et encourager les stratégies régionales à l'appui des capacités régionales de pérennisation de la paix. Pour sa part, la Commission de consolidation de la paix s'engage à travailler en lien plus étroit avec l'Union africaine et son conseil de paix et de sécurité pour appuyer ces stratégies et mobiliser des outils de consolidation de la paix qui contribuent à pérenniser la paix.

Enfin, la Commission salue la contribution inestimable du Fonds pour la consolidation de la paix à l'appui du renforcement d'institutions et organisations nationales et locales inclusives, notamment dans les domaines de l'état de droit, de la justice transitionnelle, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, du dialogue politique, des cadres électoraux, de la gouvernance démocratique, des droits de l'homme, de la réforme du secteur de la sécurité, des capacités de l'État et de l'extension de son autorité. Constatant que la demande continue d'appui au titre du Fonds pour la consolidation de la paix a largement dépassé les ressources disponibles et soulignant que le renforcement des capacités requiert un appui financier et technique opportun et efficace, la Commission lance une fois encore un appel en faveur d'un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix, et encourage la convergence de diverses sources de financement pour atteindre des objectifs communs, dans l'esprit du financement adéquat de la consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Muhith de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie de leurs exposés le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, M. Adeoye, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Duarte, et l'Ambassadeur Muhith. Leurs observations sont toutes très éclairantes. Par ailleurs, je salue chaleureusement les représentants des pays, en particulier africains, qui participent à la présente séance.

L'Afrique est le berceau de la civilisation humaine. Sur ce grand continent, le peuple africain, travailleur et courageux, a créé de splendides civilisations africaines. Mais cette terre a aussi été longtemps marquée par les difficultés causées par la traite des esclaves, la discrimination raciale, la domination coloniale et l'ingérence

étrangère. Guidés par le panafricanisme, les pays et les peuples africains se sont unis pour obtenir leur indépendance et retrouver leur dignité. Ils ont également travaillé d'arrache-pied pour explorer des voies de développement adaptées à leurs réalités nationales, et ont obtenu des résultats remarquables. Ils jouent un rôle de plus en plus important sur la scène mondiale.

Dans le même temps, face à un ordre politique et économique international injuste et inéquitable et à toutes sortes de crises et de risques de nature mondiale, les pays africains ont toujours subi les dommages collatéraux, et sont même devenus les principales victimes de conflits qui font rage en dehors de leur région. Dans certains pays, les processus de paix ont été interrompus à maintes reprises, et les acquis en matière de développement, obtenus de haute lutte, ont été réduits à néant.

Le Conseil de sécurité doit mener une réflexion approfondie pour aider l'Afrique à instaurer une paix durable. La communauté internationale s'est-elle attaquée comme il fallait aux causes profondes des conflits et a-t-elle répondu aux besoins réels des pays africains ?

La Chine et l'Afrique se sont toujours soutenues mutuellement et ont toujours partagé leurs joies et leurs peines. Les expériences et les besoins de l'Afrique trouvent en nous un écho, en tant que pays en développement. Compte tenu de l'expérience de la Chine en matière de développement, de l'expérience de la coopération sino-africaine et des enseignements historiques tirés dans le monde entier, nous pensons que pour aider l'Afrique à parvenir à la stabilité à long terme, nous devons impérativement réaliser des investissements soutenus et accrus, avoir une vision à long terme et construire une base solide pour que l'Afrique renforce ses capacités de développement et améliore sa résistance aux chocs extérieurs. À cet égard, le renforcement des capacités est l'élément le plus fondamental.

Premièrement, nous devons aider les pays africains à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance. S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité, les Gouvernements africains, en tant que représentants de leurs peuples, sont les acteurs les plus importants. Ce sont eux qui doivent répondre aux conflits et aux crises, promouvoir le développement et la reconstruction et garantir la solidarité sociale.

Les succès de nombreux pays africains le démontrent pleinement. Le Kenya, l'Ouganda, le Sénégal, le Rwanda, le Cameroun et le Gabon, entre autres, se sont rapidement relevés de la pandémie. Le Burundi,

la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire progressent sans heurt sur la voie du développement et de la reconstruction. Le Nigéria et le Mozambique ont remporté quelques victoires importantes dans la lutte contre le terrorisme. Ces réalisations sont dues, en grande partie, au leadership fort et à l'administration efficace des gouvernements de ces pays.

Pour renforcer les capacités des gouvernements, nous devons maintenir le cap et respecter la voie de développement et le système social choisis en toute indépendance par leurs peuples. Lorsque les gouvernements du monde entier aident les pays africains, ils doivent respecter les gouvernements africains et leur faire confiance, orienter les priorités de leur coopération et les aides en fonction des services gouvernementaux, renforcer l'autorité des gouvernements concernés et concourir à ce qu'ils jouent un rôle moteur. L'aide ne doit être assortie d'aucune condition politique ; les affaires intérieures des pays africains ne doivent faire l'objet d'aucune ingérence ; et il convient de ne pas tenter de se substituer au rôle des gouvernements locaux.

Dans les pays sortant d'un conflit, la transition politique, l'organisation d'élections et le scrutin lui-même ne sont qu'une première étape. Le plus important est de s'acquitter des nombreuses tâches qui suivent les élections. Nous devons aider les gouvernements nouvellement installés à exercer l'autorité de l'État, à s'établir dans les meilleurs délais et à progresser graduellement, au lieu de leur faire subir d'incessantes critiques et chicaneries, sans parler des tentatives de transformation dite démocratique ou du recours arbitraire aux sanctions pour exercer des pressions.

Deuxièmement, il convient d'aider les pays africains à améliorer la capacité de leurs secteurs de la sécurité à s'acquitter de leurs fonctions. Certains pays africains sont confrontés à des menaces pour leur sécurité, notamment du fait du terrorisme, de l'extrémisme violent et des conflits intercommunautaires. Ce n'est qu'en disposant de leurs propres secteurs de la sécurité, lesquels doivent être professionnels, efficaces et robustes, qu'ils pourront effectivement venir à bout de ces menaces. Les forces de sécurité extérieures ne peuvent ni ne doivent se substituer à leurs propres efforts.

Ces dernières années, certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies déployées en Afrique ont vu leur taille et leur budget augmenter, et ont été chargées de mandats de plus en plus nombreux, alors même que les conditions de sécurité dans les pays

hôtes ne se sont guère améliorées. Les doléances des gouvernements et populations concernés se multiplient. Nous estimons qu'il nous faut prêter une oreille attentive aux voix des pays africains, mener des examens d'ensemble de ces opérations de maintien de la paix, réformer les pratiques inadaptées à la situation sur le terrain, élaborer des mandats judicieux et améliorer les performances du maintien de la paix.

Les embargos sur les armes imposés par le Conseil à des pays comme le Soudan, le Soudan du Sud, la Somalie ou la République démocratique du Congo ont eu une incidence négative sur le renforcement des capacités de ces pays dans le secteur de la sécurité. Ils doivent être ajustés et, à terme, levés.

Le financement des opérations de paix dirigées par l'Union africaine est une difficulté persistante qui appelle une solution. Le Secrétaire général Guterres a suggéré que leur financement soit assuré par le budget ordinaire de l'ONU ou par les contributions au titre du maintien de la paix. Il s'agit là d'une proposition importante qui doit être soigneusement examinée par le Conseil.

Troisièmement, nous devons aider les pays africains à améliorer leurs capacités en matière de développement durable. Le développement est la pierre angulaire de la paix et de la sécurité. Dans les pays sortant d'un conflit, la transition politique, la reconstruction, le développement et l'amélioration des moyens de subsistance sont autant d'éléments nécessitant un appui financier et des ressources considérables. L'aide humanitaire extérieure est indispensable, mais la clef du développement est d'augmenter en amont les ressources disponibles afin que ces pays puissent avoir davantage de moyens pour maintenir leur sécurité.

La Chine a fait part de ses perspectives sur la paix et le développement dans la Corne de l'Afrique, appuyé des projets axés sur l'infrastructure de connectivité, comme les liaisons ferroviaires entre Mombasa et Nairobi et entre l'Éthiopie et Djibouti, et s'est efforcée de promouvoir le développement des industries locales en Afrique. Tout cela repose sur la notion fondamentale que le développement favorise la paix.

Le continent africain est actuellement aux prises avec des défis ayant trait, entre autres, à l'économie, la finance, l'alimentation et l'énergie. Ils sont certes liés aux turbulences internationales, mais leur cause profonde réside dans un ordre économique international injuste et inique. Les pays africains sont bloqués à l'échelon inférieur de la chaîne industrielle mondiale et ne disposent ni des ressources ni des capacités suffisantes pour résister aux risques.

Lorsque les grandes économies, pour répondre à leurs besoins propres, modifient leurs politiques monétaires, les effets de contagion sont voués à déclencher une tornade financière en Afrique. Pendant que l'Afrique connaît une pénurie de denrées alimentaires et d'énergie, les principaux négociants en céréales et compagnies pétrolières des pays développés profitent d'une manne. Les pays africains ont déclaré qu'ils souhaitent vivement que cesse ce traitement injuste, et la communauté internationale a l'obligation de les appuyer en aidant l'Afrique à s'industrialiser, à accélérer l'industrialisation et la modernisation de ses infrastructures, à atteindre l'autonomie financière et à asseoir son indépendance économique. Les pays développés doivent honorer au plus vite leurs engagements en matière de financement de l'action climatique et s'acquitter de leurs dettes historiques envers l'Afrique.

Quatrièmement, nous devons aider les pays africains à constituer une plus grande réserve de talents. Les ressources humaines sont au fondement du renforcement des capacités. Elles incarnent l'avenir. Les jeunes forment plus de la moitié de la population africaine, ce qui signifie que le vivier de talents du continent recèle le potentiel le plus important au monde. La communauté internationale doit aider les pays africains à former davantage de talents en fonction de leurs besoins urgents en matière de reconstruction et de développement socio-économique. Il faut tout particulièrement encourager les pays touchés par un conflit à renforcer l'appui politique et les dotations de ressources à l'intention des jeunes et des enfants, et à accroître l'aide ciblée au développement et à l'éducation. Il convient également d'améliorer l'éducation et la formation professionnelle des jeunes et de leur offrir davantage de possibilités d'emploi et d'aide à la création d'entreprises, afin qu'ils puissent vivre à l'abri de la pauvreté. L'Afrique a également besoin que nous appuyions ses efforts de déradicalisation, afin de protéger les jeunes esprits contre l'idéologie terroriste et extrémiste.

Le Secrétaire général Guterres a déclaré que l'Afrique était une source d'espoir pour le monde. Nous sommes entièrement d'accord. La paix et le développement du monde ne pourront être réalisés sans l'Afrique. En outre, un progrès accru en Afrique se traduira par un monde plus optimiste et plus radieux. Aider l'Afrique à renforcer ses capacités est une responsabilité partagée de toute la communauté internationale. Quelle que soit l'évolution de la situation internationale, nous devons continuer de nous concentrer sur l'Afrique et de nous engager à ses côtés.

Nous ne devons pas faire fi des problèmes de l'Afrique. Nous ne devons pas laisser marginaliser les questions africaines. Dans ses relations avec l'Afrique, la Chine prône systématiquement la quête du bien commun et des intérêts partagés, ainsi que les principes de sincérité, de résultats réels, d'amitié et de bonne foi. Nous sommes prêts à travailler avec les pays africains pour garder le cap de la vision d'une sécurité commune, globale, coopérative et durable et pour défendre le système international, axé autour de l'ONU, sauvegarder l'équité et la justice internationales, et saisir l'occasion de mettre en œuvre l'Initiative pour la sécurité mondiale afin de promouvoir une paix et une sécurité durables en Afrique.

Il y a un an, le Président Xi Jinping a proposé l'Initiative pour le développement mondial, qui se focalise sur les défis urgents auxquels est confronté le développement des pays africains. Nous sommes prêts à promouvoir activement cette initiative, ainsi que les conclusions du Forum sur la coopération sino-africaine, en collaborant avec les pays africains pour mettre en œuvre les neuf programmes de coopération sino-africaine. Nous prévoyons d'approfondir notre coopération pratique avec l'Afrique afin de dégager davantage de bienfaits pour le continent. La Chine souhaite également coopérer avec les partenaires internationaux pour contribuer davantage à une paix et un développement durables en Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Kiboino (Kenya)** (*parle en anglais*) : La délégation kényane remercie la Chine d'avoir convoqué le présent débat public.

Je remercie de leurs exposés l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, M<sup>me</sup> Cristina Duarte, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique, et l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith, Président de la Commission de consolidation de la paix.

La population jeune et énergique de l'Afrique, l'abondance de ses ressources et sa diversité sont propres à catapulter le continent au rang de locomotive de la paix et de la prospérité mondiales. Dans ce sens, l'Afrique va devoir renforcer sa capacité à prévenir les conflits et l'insécurité porteurs de dangers, et à y répondre.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine est une feuille de route qui permettra de transformer le continent en puissance économique et politique mondiale. Parmi les piliers fondamentaux de cette transformation figurent la mise en œuvre réussie de l'initiative Faire taire les armes en Afrique, qui promeut la paix, et la Zone de libre-échange continentale africaine, qui favorise la prospérité. Jusqu'à présent, l'Afrique a déployé son architecture de paix et de sécurité pour tenter de régler les conflits. Elle a également cherché à renforcer structurellement la gouvernance au moyen d'outils tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Les réussites sont notables, mais les défis à relever le sont tout autant.

Dans presque toutes les régions du continent, des groupes militants et terroristes défient les États et détruisent de nombreuses vies innocentes. Les changements climatiques exacerbent les conflits, mettent en péril les moyens de subsistance et fragilisent les économies. Les acteurs extérieurs aggravent les crises du continent, utilisant tous les moyens pour accéder à ses riches ressources minérales et en hydrocarbures. Rarement dans l'histoire récente, l'État africain n'a été soumis à une pression aussi forte, les attentes des citoyens ne cessant d'augmenter.

Pour que l'Afrique puisse relever ces défis, tous les secteurs de l'État africain, y compris la gouvernance et, plus largement, ses secteurs économiques, ont besoin de capacités solides. En effet, sans gouvernements compétents, y compris des services de sécurité crédibles et légitimes aux yeux des citoyens, il sera impossible de réaliser l'Agenda 2063.

Le renforcement des capacités est donc la priorité la plus importante aujourd'hui. Le Kenya est un fervent défenseur des pays en situation de conflit ou qui en sortent. Depuis 2007, le Kenya offre une formation et un encadrement à plus de 5 000 fonctionnaires du Soudan du Sud dans les domaines de l'administration publique, de l'immigration, de la police et de l'aviation civile. Nous avons aidé le Burundi et la Somalie à reconstruire les institutions de gouvernance et de service public. Plus récemment, nous avons offert à la République démocratique du Congo et à Haïti une formation au sein de nos institutions publiques. Nous sommes convaincus que, si davantage de pays embrassent le renforcement des capacités Sud-Sud en Afrique, nous pouvons faire beaucoup.

Je partagerai trois observations assorties de recommandations pour le renforcement des capacités qui concernent directement le Conseil de sécurité et sont liées à l'Agenda 2063 de l'Afrique.

Premièrement, le maintien de la paix ne fonctionne pas comme il le devrait. Après des dizaines de milliards de dollars dépensés dans plusieurs pays dans le cadre de mandats au titre du Chapitre VII, les armes ne se sont toujours pas tues. Dans plusieurs pays inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, il existe une tension palpable et préjudiciable entre les populations et les missions de maintien de la paix des Nations Unies. L'ONU doit repenser et recalibrer le rôle et le fonctionnement des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix. Celles-ci doivent répondre aux dynamiques politiques et de sécurité réelles plutôt qu'aux perceptions ou aux intérêts des acteurs extérieurs. Les performances des missions de maintien de la paix et des différents contingents doivent faire l'objet d'un suivi répondant à des normes élevées, et les résultats doivent conduire à des ajustements appropriés. L'Afrique mérite les meilleures performances possible de la part de l'ONU. Il est nécessaire de mettre en place des capacités d'exécution dirigées par les Africains. Celles-ci doivent bénéficier d'un financement adéquat, prévisible et durable. Elles doivent également être entreprises parallèlement à des processus politiques bien conçus et crédibles, capables d'assurer un dialogue inclusif et une gouvernance légitime. La coopération de l'ONU avec les pays africains doit être guidée par le principe de l'appropriation nationale.

Deuxièmement, comme nous l'observons depuis un an et demi, il existe des sanctions et des embargos, imposés par le Conseil de sécurité, qui compromettent la capacité des États d'assurer une sécurité adéquate à leurs citoyens. Il est essentiel que les sanctions et les embargos soient réalistes et pratiques. Pour ce faire, ils doivent être alignés sur les capacités d'exécution de l'État. Cela signifie que toutes les sanctions doivent être accompagnées d'un appui spécifique au renforcement des capacités et à la mise en œuvre pour les États en question. Des objectifs de référence en lien avec les processus étatiques, fixés de manière transparente et respectant la souveraineté des États, même dans des conditions de grande fragilité, sont essentiels pour l'ONU.

Troisièmement, nous devons tirer parti de tous nos outils, y compris la Commission de consolidation de la paix et les autres initiatives de consolidation de la paix qui font partie du maintien de la paix au niveau mondial. Nous avons la possibilité de faire plus de manière positive en nous mettant d'accord sur un projet de résolution ambitieux sur le financement de la consolidation de la paix d'ici la fin de la soixante-seizième

session. Nous continuons d'affirmer que la Banque mondiale et l'ONU, en travaillant de concert plus efficacement, peuvent réaliser des gains considérables en matière de consolidation de la paix. L'accent mis par la Banque mondiale sur la fragilité, ses connaissances en matière de développement et ses ressources devraient s'articuler, dans le cadre d'une collaboration étroite et opérationnelle, avec l'expérience de l'ONU en matière d'aide humanitaire, de consolidation et de maintien de la paix, qui n'est égalée par aucune autre organisation, tout comme sa présence sur le terrain. Les deux peuvent faire avancer la paix et la résilience en renforçant les capacités des pays africains.

**M<sup>me</sup> Moran** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Chine d'avoir organisé cet important débat. Je tiens également à remercier le Commissaire Adeoye, l'Ambassadeur Muhith et la Conseillère spéciale Duarte de leurs exposés. Je souhaite une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Muhith à New York. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de travailler avec lui en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

Comme nous l'avons entendu, de nombreuses régions d'Afrique sont confrontées à une crise aux multiples facettes. Des pays qui ploient déjà sous les conséquences des conflits, de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la crise climatique sont maintenant confrontés à des crises alimentaire et énergétique, exacerbées par la guerre de la Russie en Ukraine.

Comme toujours, ces crises touchent d'abord les plus vulnérables. Au Sahel, où les civils vivent sous la menace constante de la violence extrémiste et des actes de terrorisme, la sécheresse et les déplacements menacent désormais leurs moyens de subsistance. Dans la Corne de l'Afrique, où la population est confrontée à une sécheresse historique, plus de 18 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo, où la violence et l'insécurité persistent, 27 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, un chiffre vertigineux.

Les populations locales de nombreuses sous-régions sont les premières victimes de ces crises, et c'est au niveau local que des solutions peuvent être trouvées. Il est essentiel que nous écoutions et entendions les dirigeantes, les jeunes, les défenseurs des droits de l'homme et les représentants de la société civile. En renforçant les capacités de ces artisans de la paix locaux et en facilitant leur travail, nous pouvons promouvoir l'inclusion, une meilleure gouvernance et une paix durable.

Alors que nous travaillons ensemble dans le cadre d'un effort mondial pour atteindre les objectifs de développement durable, le respect par tous les États de leurs obligations en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, est vital.

La communauté internationale peut aider les partenaires africains à instaurer une paix durable en s'attaquant aux causes profondes et aux moteurs des conflits. Il s'agit notamment d'atténuer les chocs des changements climatiques, qui sapent la résilience des populations. Il s'agit également d'investir dans l'éducation, en particulier celle des femmes et des filles, ainsi que dans les systèmes de soins de santé et d'alimentation, afin d'accroître la résilience à long terme. Il s'agit par ailleurs de mettre en place et de renforcer les cadres nationaux des droits de l'homme, de respecter le droit international et d'appuyer la démocratie, la bonne gouvernance et les initiatives de dialogue national.

Les défis complexes et interconnectés d'aujourd'hui exigent une réponse globale et inclusive, coordonnée à travers les trois piliers de l'action de l'ONU que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. La Commission de consolidation de la paix est particulièrement bien placée pour guider ces efforts collectifs. D'ailleurs, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, c'est déjà le cas. Grâce à son important rôle de rassembleur, la Commission de consolidation de la paix réunit divers acteurs et fournit au Conseil de sécurité des conseils exhaustifs sur les situations nationales et régionales inscrites à notre ordre du jour, telles que la République centrafricaine et la région des Grands Lacs. Il est grand temps que nous tenions compte de ces conseils.

L'Union africaine et les organisations sous-régionales jouent un rôle essentiel dans le rapprochement de ces trois piliers, notamment en promouvant la bonne gouvernance et en réagissant au nombre alarmant de coups d'État perpétrés ces dernières années. À cet égard, je tiens à saluer tout particulièrement la diplomatie préventive et les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour promouvoir le dialogue, la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité régionale.

Le partenariat entre l'Union africaine et l'Union européenne montre comment les organisations régionales peuvent œuvrer de concert au service de la paix et de la sécurité. Nous sommes fiers d'appuyer la transition de la Mission de l'Union africaine en Somalie à

la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, ainsi que le renforcement des capacités nationales de sécurité et de défense de nos partenaires africains dans le cadre des missions et des opérations menées par l'Union européenne. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies jouent également un rôle essentiel à cet égard. L'appui en matière de sécurité doit être cohérent et constant. Le respect des politiques de diligence voulue en matière de droits humains est crucial pour renforcer efficacement les capacités, et nous demandons au Conseil de veiller à ce que ces politiques soient appliquées.

Depuis 1960, date de l'ouverture à Lagos de la première ambassade de l'Irlande sur le continent africain et du premier déploiement de soldats de la paix irlandais en Afrique, la pérennisation de la paix est au cœur du partenariat établi entre l'Irlande et le continent. Nous sommes fiers d'entretenir ce partenariat aujourd'hui.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie la Chine d'avoir organisé à point nommé cet important débat public sur le renforcement des capacités aux fins de la pérennisation de la paix en Afrique. Je remercie les intervenants, l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith, Représentant permanent du Bangladesh, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et M<sup>me</sup> Cristina Duarte, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique, de leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

Le potentiel de l'Afrique est infini, et les possibilités offertes par le continent sont énormes. Ces questions ne souffrent d'aucun débat. L'Afrique est le deuxième continent le plus vaste et le plus peuplé, et sa jeunesse dynamique devrait, selon les prévisions, représenter près d'un cinquième de la population mondiale d'ici à 2030. Au fil des années, l'espérance de vie a augmenté, tandis que les taux de mortalité infantile et maternelle n'ont cessé de baisser. Grâce à ses cultures riches et diverses et à ses immenses ressources naturelles, l'Afrique est une destination attrayante pour le commerce et les investissements.

Par rapport à il y a 10 ans, et en dépit des difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le continent africain est plus pacifique que jamais. À quelques exceptions près, les institutions de gouvernance se sont renforcées et la croissance économique globale a progressé. Les infrastructures et la connectivité continuent de s'améliorer, et les économies

se diversifient lentement mais régulièrement. L'Inde se félicite de l'évolution et de l'essor de l'Afrique en tant qu'acteur important dans l'ordre mondial contemporain. Nous appuyons la consolidation de la paix en Afrique et la mise en place de capacités et de moyens qui permettent de relever les défis tout en assurant le progrès.

Malgré ces perspectives positives, la paix reste hors d'atteinte dans certaines régions de l'Afrique, notamment le Sahel, la Corne de l'Afrique et l'Afrique centrale. Les pays de la région demeurent confrontés à des défis complexes. Les principaux facteurs déterminants sont l'instabilité politique chronique, le rôle des acteurs extérieurs ayant des intérêts particuliers dans ces régions, l'indigence des structures de gouvernance, les faiblesses institutionnelles, les divisions ethniques et la présence de groupes terroristes et armés. La surexploitation de ressources en diminution, principalement dans le bassin du lac Tchad et dans la région des Grands Lacs, exacerbe aussi l'instabilité.

Dans l'Afrique d'aujourd'hui, les valeurs démocratiques sont le moteur des efforts déployés pour relever efficacement les défis de la paix, de la sécurité et du développement. Dans la quête de la paix et de la sécurité, on ne saurait trop insister sur l'importance fondamentale que revêt le renforcement des capacités. Du fait de leur passé colonial, les pays africains, tout comme la plupart des pays du Sud, souffrent d'un désavantage historique indéniable en termes de capacités institutionnelles.

La communauté internationale et l'ONU doivent continuer d'envisager de prendre des mesures à plus long terme pour développer les capacités de l'Afrique et renforcer la coopération collective. La mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités doivent être au cœur des efforts entrepris par la communauté internationale en Afrique. Pour que la paix perdure et soit pérenne, le cadre législatif et les structures de gouvernance doivent être solides. Les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine constituent des points de ralliement utiles pour la communauté internationale.

À cet égard, je tiens à formuler les observations suivantes.

La croissance de l'Afrique peut être facilitée par des partenariats qui visent véritablement à assurer sa viabilité économique, sans condition et conformément aux attentes africaines. C'est aux gouvernements nationaux qu'il revient de déterminer les priorités et les

stratégies de pérennisation de la paix à tous les stades du conflit. La communauté internationale doit prêter une attention particulière à la voix et à la sagesse de l'Afrique. Personne ne connaît mieux l'Afrique que les Africains eux-mêmes. L'histoire nous a montré que proposer des solutions extérieures aux problèmes africains sans y associer les Africains ne sert pas leurs intérêts. Il faut renoncer à cette approche biaisée.

Plusieurs des situations de conflit en Afrique résultent du fait que certaines régions sont devenues des théâtres d'affrontement par adversaires interposés pour des forces extérieures concurrentes. À cet égard, dans un discours prononcé en 2018 devant le Parlement ougandais, le Premier Ministre indien, Shri Narendra Modi, a déclaré :

« Alors que le monde est de plus en plus présent en Afrique, nous devons tous travailler ensemble pour faire en sorte que l'Afrique ne se transforme pas une fois de plus en un théâtre d'ambitions rivales, mais devienne l'incubateur des aspirations des jeunes Africains ».

Si nous laissons nos frères et sœurs africains trouver par eux-mêmes des solutions africaines, nous verrions les zones de conflit africaines diminuer progressivement dans un avenir proche.

Un cadre démocratique fondé sur l'état de droit et des institutions étatiques crédibles sont autant d'éléments essentiels à un relèvement post-conflit réussi. Le renforcement des capacités doit par conséquent être axé sur le renforcement des institutions à partir de l'échelon local. Rien ne saurait remplacer les fondamentaux.

La pandémie de COVID-19 et le conflit en Ukraine ont eu des répercussions sur l'Afrique, tout comme sur le reste du monde. Les vulnérabilités du continent sont plus grandes et, à bien des égards, ses capacités sont encore en devenir. Le monde doit se tenir aux côtés de l'Afrique en ces temps difficiles. Le renforcement des capacités dans des domaines cruciaux, tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures, est l'impératif du moment. Pour que l'Afrique puisse tirer parti de son dividende démographique, le renforcement des capacités dans ces secteurs est indispensable.

La propagation du terrorisme en Afrique met de plus en plus en évidence les lacunes qui émaillent la transition entre maintien et consolidation de la paix. Les terroristes profitent de ces lacunes pour semer la terreur, que les États en proie à des conflits sont incapables de combattre par manque de capacités. Ce

phénomène est de plus en plus manifeste au Sahel et dans d'autres régions de l'Afrique. Nous devons renforcer la capacité des États de lutter contre le terrorisme. À cet égard, l'Inde a toujours appuyé l'appel du Secrétaire général concernant la création d'un mandat au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin que les opérations antiterroristes africaines soient financées de façon pérenne, y compris au moyen des contributions statutaires.

Dans sa quête d'une Afrique pacifique et prospère, l'Union africaine a été habilement épaulée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous devons tenir compte de cette réalité, et cet esprit de partage des charges doit continuer d'animer l'approche des priorités en matière de paix et de sécurité. L'Union africaine a pris des initiatives révolutionnaires, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine, qui est essentielle pour le renforcement des capacités et la création d'emplois en Afrique. Ces initiatives doivent recevoir l'appui inconditionnel de la communauté internationale, notamment celui des institutions financières internationales.

Qu'il me soit permis à présent de parler du partenariat entre l'Inde et l'Afrique.

La solidarité et le partenariat forts et profonds qui unissent l'Inde et l'Afrique reflètent les liens tissés entre les pays du Sud au fil des siècles. La philosophie qui sous-tend le partenariat de l'Inde avec l'Afrique consiste à donner à l'Afrique les moyens de se façonner un avenir fondé sur les principes d'inclusion, de durabilité, de paix, de prospérité, de dignité et de respect pour toutes et tous. Elle transparaît dans l'appel suivant lancé par le Premier Ministre Narendra Modi : « *sabka saath, sabka vikas, sabka vishwas, sabka prayaas* ». Les priorités africaines guideront toujours toutes nos initiatives sur le continent africain. Le soutien de l'Inde à l'Afrique se traduit également par sa participation de longue date aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le partenariat de l'Inde avec l'Afrique repose sur la mise en place d'instruments d'autonomisation qui permettront à l'Afrique de trouver des solutions africaines à ses problèmes. En effet, les ressources humaines et le renforcement des capacités sont au cœur de notre relation. Les jeunes Africains ont bénéficié de plus de 32 000 bourses d'études sur les 50 000 offertes

par le Programme indien de coopération technique et économique, annoncé lors du Sommet du Forum Inde-Afrique qui s'est tenu à New Delhi en 2015. En outre, des milliers d'étudiants africains poursuivent actuellement leurs études supérieures dans diverses universités indiennes en vertu de programmes d'autofinancement.

Le Gouvernement indien aide également les pays africains à réduire la fracture numérique par l'intermédiaire des programmes phares du Ministère des affaires étrangères, e-VidyaBharti pour le téléenseignement et e-ArogyaBharti pour la télémédecine, en offrant des bourses à 15 000 étudiants africains pour qu'ils puissent suivre un enseignement en ligne dans le cadre de cours de premier et de troisième cycle, et de cursus diplômants. À ce jour, 19 pays africains ont participé à cette initiative.

Lors du Sommet du Forum Inde-Afrique tenu en 2015, le Premier Ministre indien a annoncé un crédit à des conditions favorables de 10 milliards de dollars sur les cinq années à venir, afin de consolider notre partenariat. Jusqu'à présent, l'Inde a accordé des prêts concessionnels pour un montant total de plus de 12,3 milliards de dollars à différents projets lancés en Afrique. Avec le concours des pays africains, de la banque indienne Exim Bank et des parties prenantes concernées, nous avons achevé 197 projets importants, et nous en menons actuellement 65 autres, tandis que 81 projets sont en cours d'examen.

D'importants projets de développement, dans des domaines comme l'eau potable, l'irrigation, l'électrification solaire rurale, les centrales électriques, les lignes électriques, le ciment, les usines sucrières et textiles, les parcs technologiques, les infrastructures ferroviaires, et ainsi de suite, contribuent au développement socioéconomique de l'Afrique. Nous apportons également un appui sous forme d'aide humanitaire et de secours après les catastrophes, souvent parmi les premiers. Durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nos dirigeants sont restés en contact grâce à des conversations téléphoniques excellentes et chaleureuses qui ont encore cimenté nos relations aux plus hauts niveaux. L'Inde a apporté une assistance médicale à hauteur de plus de 5 millions de dollars à plus de 25 pays africains. Nous avons fourni 39,65 millions de doses de vaccins de fabrication indienne contre la COVID-19 à 42 pays africains. Nous étudions maintenant avec certains pays africains la possibilité de mettre en place des installations conjointes de fabrication de vaccins contre la COVID-19 et d'autres vaccins.

En ce qui concerne l'éducation, et en résonance avec l'objectif de développement durable no 4, l'Inde a établi sept centres informatiques, en Afrique du Sud, en Égypte, au Ghana, au Lesotho, au Maroc, en Namibie et en Tanzanie, afin de cultiver l'aptitude des jeunes Africains à se servir des outils numériques. Huit centres de formation professionnelle, deux centres d'applications géo-informatiques pour le développement rural à Madagascar et au Niger et un centre de technologie améliorée au Zimbabwe aident l'Afrique dans sa transformation numérique et l'amélioration de ses compétences. L'Inde a également noué des partenariats pour l'établissement d'institutions de défense au Nigéria, en Éthiopie et en Tanzanie. Nos équipes de formation sont déployées au Botswana, en Namibie, en Ouganda, au Lesotho, en Zambie, à Maurice, aux Seychelles et en Tanzanie. En outre, nous concourons activement au renforcement des capacités des forces de sécurité dans plusieurs pays d'Afrique. La formation anti-insurrectionnelle et anti-terroriste est l'un des grands domaines couverts par nos programmes de formation relatifs à la défense.

Enfin, tout débat sur le renforcement des capacités pour l'Afrique serait dépourvu de sens si nous persistions à détourner le regard du problème fondamental que constitue l'absence de représentation africaine permanente au Conseil de sécurité. Alors que cet organe consacre plus de la moitié de ses travaux au seul continent africain, l'exclusion systématique de nos frères et sœurs africains de la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité entache notre crédibilité collective. L'Inde appuie sans réserve les aspirations de nos partenaires africains dans leur quête pour concrétiser les principes énoncés dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. L'Inde est prête à joindre le geste à la parole sur ce point et appelle les membres permanents du Conseil à faire de même. Les priorités de l'Afrique sont et resteront également les priorités de l'Inde.

**M. Biang** (Gabon) : Je tiens à remercier la Chine pour l'initiative de cet important débat, qui revêt une importance particulière pour l'Afrique. Je remercie le Commissaire Bankole Adeoye, la Conseillère spéciale Cristina Duarte et l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith pour leurs exposés édifiants, en leur réitérant le soutien de mon pays dans l'exercice de leurs mandats respectifs.

Lorsqu'on s'interroge sur le renforcement des capacités en Afrique en vue de parvenir à une paix durable, c'est ramener le Conseil à un des fondamentaux de son mandat, à savoir explorer le vaste champ

des défis qui minent le continent africain, s'adresser aux causes profondes de ces conflits tout en réfléchissant aux voies et moyens de soutenir une plus grande résilience du continent africain. En effet, dans les différentes crises et foyers de tensions qui persistent dans la région des Grands Lacs, dans plusieurs pays d'Afrique centrale, dans la région du Sahel et dans la Corne de l'Afrique, il apparaît fondamental de conduire une approche holistique, qui apporte des réponses concrètes et multidimensionnelles à toutes les étapes du processus de paix, de la fin du conflit à la consolidation de la paix, en passant par la reconstruction post-conflit, afin de pouvoir capitaliser les acquis des efforts de paix en Afrique. À cet égard, à travers l'Agenda 2063, l'Union africaine s'est assigné un cadre d'action à la dimension des enjeux d'une Afrique vivant dans la paix et la sécurité ; un continent où les valeurs de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit figurent au centre des stratégies de paix et de sécurité. Cette vision est en phase avec les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

La paix a un prix qui est bien connu de tous. Relever le défi du développement est un facteur essentiel à la pérennité de la paix, notamment pour les États en situation post-conflit. En effet, un processus de paix durable n'est possible qu'en traitant les causes profondes des conflits. Il va de soi et il est manifeste que l'efficacité des opérations de maintien de la paix est très en retrait des espérances. Ces opérations doivent être repensées. Des ressources financières adéquates doivent pouvoir être allouées aux secteurs pertinents pour répondre durablement aux causes profondes des conflits. Un accent particulier doit être mis sur l'éducation, l'éradication de la pauvreté, l'employabilité des jeunes, afin d'éloigner ces derniers des maux qui ravagent notre continent, à l'instar de la radicalisation. Par ailleurs, il est de la responsabilité de la communauté internationale d'accompagner les États et les organisations régionales et sous-régionales en les encourageant à adopter et à mettre en application des stratégies visant à renforcer les institutions, les systèmes politiques, sociaux et économiques, afin de relever les défis d'une paix durable. La stabilité institutionnelle s'avère en effet une condition *sine qua non*, pour le développement et la consolidation de la paix.

Le rôle des institutions financières internationales est à cet égard important, notamment dans le financement des programmes de formation, de création d'emplois, par la mise en place de projets à impact rapide, ainsi que des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs doit être mobilisé, aussi bien dans le secteur public que privé, mais également au sein de la société civile. Par ailleurs, les femmes et les jeunes ne doivent pas être laissés en marge, mais doivent être systématiquement inclus à tous les niveaux des processus de consolidation de la paix. Il importe également de soutenir le financement prévisible et adéquat de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ainsi que des opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine. Les forces africaines sont souvent en première ligne et les premières à être sur le terrain. En 2008, au plus fort de la crise centrafricaine, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, suivie de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine en 2013, ont permis d'apaiser les tensions avant le déploiement de la force onusienne, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, en 2014. En Somalie, avec la Mission de l'Union africaine en Somalie, devenue Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, ou encore au Sahel avec le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Afrique ne manque pas de hardiesse dans la réponse face aux défis de l'insécurité, du terrorisme ou de l'extrémisme violent. Ces efforts méritent d'être soutenus par le Conseil, que la Charte des Nations Unies a investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En effet, la consolidation de la paix est un processus continu, alimenté par des actions quotidiennes visant à renforcer la cohésion dans les États. La consolidation de la paix est difficilement compatible avec la politique punitive des embargos et des sanctions imposés à plusieurs pays africains qui se relèvent péniblement de conflits.

Pour conclure, il me paraît important de souligner que, bien que les États doivent se prévaloir de leurs prérogatives régaliennes en assurant la paix dans leur espace national, la consolidation de la paix à l'épreuve de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du changement climatique et de la montée du terrorisme interpelle l'ensemble de la communauté internationale. À cet égard, les partenariats entre les Nations Unies et l'Union africaine doivent être renforcés et adaptés aux situations, très souvent volatiles, d'une région à une

autre. Le système des Nations Unies doit accompagner les objectifs stratégiques que se fixent les pays et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, pour maintenir la paix et promouvoir le développement durable. Il s'agit pour le Conseil d'encourager l'opérationnalisation des mécanismes de financement des Nations Unies vis-à-vis du continent africain afin d'apporter une réponse réaliste, équitable et adaptée aux réalités sur le terrain et de mobiliser durablement les ressources à même de sous-tendre un engagement politique solide de la communauté internationale.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé ce débat. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; à M<sup>me</sup> Cristina Duarte, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique ; et à l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith, Président de la Commission de consolidation de la paix, à qui nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions à la tête de la Commission. Nous remercions tous les intervenants de leurs exposés.

Mon pays estime qu'il est indispensable d'adopter une approche intégrée pour parvenir à une paix durable. Nos efforts doivent viser à répondre aux besoins des personnes, conformément à la déclaration du Président S/PRST/2021/22, adoptée en novembre dernier sous la présidence mexicaine du Conseil, qui constate sans ambages que l'exclusion et l'inégalité peuvent avoir un impact et être des facteurs aggravants dans les situations de conflit.

Par conséquent, s'agissant de la création et du renforcement des capacités et des institutions, nous devons envisager des actions préventives et nous attaquer aux causes profondes des conflits, d'où l'importance d'éliminer la pauvreté et les inégalités, ainsi que de renforcer l'état de droit, entre autres. Consolider le lien entre sécurité et développement est le point de départ pour progresser vers la bonne gouvernance, ainsi que vers la paix et le développement durables.

Nous sommes conscients que certains pays et certaines régions du continent africain sont confrontés à divers défis qui pèsent sur la paix, la sécurité et le développement, et qui sont de nature multidimensionnelle. L'un des plus importants est celui de la stabilité politique. Par exemple, ces deux dernières années, nous avons observé avec inquiétude la rupture de l'ordre constitutionnel dans des pays tels que le Tchad, le Mali,

la Guinée, le Soudan, le Burkina Faso, et, plus récemment, en Guinée-Bissau. D'autre part, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a constitué un obstacle supplémentaire sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les réponses qui peuvent être mises en oeuvre du point de vue du renforcement des capacités sont également de nature transversale. Je me concentrerai sur quatre aspects, qui pourraient se révéler pertinents dans le cadre du présent débat.

Premièrement, parmi les défis auxquels le monde entier, mais particulièrement certaines régions du continent africain, est actuellement confronté, il y a les conséquences des changements climatiques. Il est urgent de renforcer les capacités en ce qui concerne l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation, ainsi qu'en ce qui concerne les processus agricoles et la production d'énergie. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu en Égypte, sera une bonne occasion de réfléchir à la façon de combler les lacunes en matière d'investissement, qui est un problème réel qui n'a pas été réglé.

Deuxièmement, il est fondamental que les efforts de renforcement des capacités associent pleinement et véritablement les femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, en s'inspirant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Des domaines tels que la médiation et la prévention et le règlement des conflits peuvent être renforcés par les compétences et le leadership des femmes.

Troisièmement, le trafic d'armes continue de poser des problèmes de sécurité et d'alimenter les cycles de violence dans cette région, ainsi que dans d'autres régions du monde. Le Mexique réaffirme donc qu'il convient de s'attacher à titre prioritaire à renforcer les capacités des autorités douanières et frontalières, et surtout, à renforcer les mécanismes juridiques et les engagements internationaux afin de contenir ce grave phénomène.

Quatrièmement, le renforcement de l'état de droit et des institutions responsables et transparentes est fondamental pour promouvoir un développement durable et inclusif. Cela va de pair avec les réformes du secteur de la sécurité, la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que le renforcement des institutions judiciaires. En ce qui concerne ce dernier point, dans son exposé, le Président de la Commission de consolidation de la paix

a donné un exemple concret : la mise en place d'une politique relative au secteur de la justice en République centrafricaine, qui comprend, entre autres, une composante judiciaire et pénitentiaire. Les projets de cette nature sont les bienvenus et doivent être transposés dans d'autres contextes, car ils améliorent l'accès à la justice ainsi que les mesures de lutte contre l'impunité.

Le Mexique reconnaît que dans le cadre des efforts de renforcement des capacités qu'ils déploient, les pays africains ont revitalisé leurs initiatives d'intégration économique régionale. Nous réaffirmons qu'il importe de tirer parti de ces synergies en matière de collaboration régionale, afin de promouvoir une planification et une exécution mieux intégrées des projets qui luttent contre l'exclusion, l'injustice, les inégalités de genre et la corruption.

La pratique a montré que la paix ne peut être durable sans développement. Une paix durable est quant à elle indispensable pour préserver les acquis du développement. C'est pourquoi il importe également de redoubler d'efforts pour respecter les engagements pris en matière d'aide publique au développement, qui restent très en-deçà de l'objectif fixé à cette fin par l'ONU.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et je remercie tous les intervenants d'aujourd'hui de leurs réflexions intéressantes. Je ne formulerai que trois observations.

Premièrement, comme l'a dit notre collègue kényan, l'Afrique est un continent doté d'un grand potentiel. Pourtant, le Royaume-Uni partage la profonde inquiétude exprimée par d'autres délégations face à l'ampleur des défis auxquels de nombreux pays d'Afrique sont aujourd'hui confrontés. La maladie à coronavirus (COVID-19) fait qu'il est plus difficile de consolider les acquis en matière de développement. De nombreux pays doivent faire face aux conséquences des changements climatiques et aux pressions humanitaires qui en découlent. La sécheresse dans la Corne de l'Afrique et les inondations au Soudan du Sud n'en sont que les derniers exemples tragiques. En outre, les conséquences économiques mondiales de l'invasion de l'Ukraine par la Russie touchent durement le continent, mettant en péril les progrès obtenus de haute lutte en matière de paix et de développement.

Deuxièmement, le Royaume-Uni demeure déterminé à fournir sa part d'efforts pour aider les pays africains à réaliser leur potentiel. Grâce à notre nouvelle

stratégie internationale de développement, nous travaillons avec les gouvernements et la société civile pour aider nos partenaires à s'engager sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en renforçant les capacités des institutions qui œuvrent pour le bien-être de leurs citoyens.

Le Royaume-Uni reste un fervent partisan des efforts visant à promouvoir la paix et à gérer les conflits sur tout le continent. Nous prenons nos responsabilités au sein du Conseil de sécurité au sérieux. Nous travaillons en partenariat étroit avec l'Union africaine, par exemple pour reconfigurer la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. Au cours du dernier exercice financier, nous avons formé plus de 3 000 soldats de la paix africains, par l'intermédiaire de l'équipe britannique de soutien à la paix en Afrique. En juillet, nous avons accueilli le deuxième dialogue sur la sécurité entre le Royaume-Uni et le Ghana, au cours duquel nous avons convenu d'accompagner les approches régionales conçues pour remédier aux risques d'instabilité croissants dans les États côtiers d'Afrique de l'Ouest. Deuxième donateur du Fonds de l'Initiative Elsie, le Royaume-Uni y a contribué à plus de 6 millions de dollars depuis 2019 afin d'accroître la participation des femmes en tenue aux opérations de paix.

Troisièmement, il n'existe pas de raccourcis. Les acquis du développement et une paix fragile seront réduits à néant si de larges pans d'une population sont marginalisés ou s'il est porté atteinte aux droits humains. Sur le plan international, nous devons nous doter d'un modèle de coopération qui privilégie les valeurs d'ouverture et d'inclusion. Pour être durables, la consolidation de la paix et le développement doivent être axés sur l'être humain. Et, comme le Conseil l'a clairement indiqué, la participation réelle des femmes aux processus de paix est cruciale pour construire une paix durable.

Pour terminer, le Royaume-Uni reste pleinement attaché à la paix et au développement en Afrique. Nous attendons avec intérêt que perdure le partenariat entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, l'ensemble des membres de l'ONU et les organisations régionales, dans le but de faire progresser la paix et le développement en Afrique.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) :  
Qu'il me soit permis de commencer en remerciant la Chine de la convocation du présent débat public et de son engagement à maintenir la collaboration entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation

de la paix au cœur de notre ordre du jour. Je remercie également l'Ambassadeur Adeoye, la Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale Duarte, et l'Ambassadeur Muhith.

Le renforcement des capacités est véritablement un pilier clef d'une paix pérenne. Ma déclaration sera axée sur trois principaux éléments.

Le premier est une indispensable vue d'ensemble des aspirations fondamentales partagées par tous les peuples d'Afrique concernant leur paix et leur sécurité. Un point de départ utile est l'Agenda 2063, rapport pionnier publié par la Commission de l'Union africaine, qui a pour simple sous-titre « L'Afrique que nous voulons ». Il est gratifiant de constater dans cette étude que les peuples d'Afrique et la diaspora africaine se sont engagés à agir ensemble pour faire prévaloir une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, et une Afrique pacifique et sûre, c'est-à-dire deux de leurs principales aspirations. De fait, ils reconnaissent également qu'une Afrique prospère, intégrée et unie, ancrée dans la bonne gouvernance, la démocratie, l'inclusion sociale et le respect des droits humains, de la justice et de l'état de droit, représente la condition incontournable d'un continent pacifique et exempt de conflit. C'est là le cœur même de la question dont nous débattons aujourd'hui. La sécurité et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. La pérennisation de la paix exige donc une démarche globale et intégrée afin de remédier aux dimensions économiques, politiques et sociales des conflits.

Le deuxième élément sur lequel je veux me concentrer a trait aux moyens de concrétiser ces aspirations tirées de l'Agenda 2063. À cet égard, nous devons reconnaître que les sociétés d'Afrique, comme d'ailleurs de la majorité des pays en développement, n'ont pas eu accès aux conditions du développement socioéconomique. Certes, qu'elle soit multilatérale ou bilatérale et qu'elle réponde à des considérations humanitaires ou relatives au développement, l'aide publique au développement est importante, mais en définitive, c'est une solution provisoire. Ce dont les pays en développement, et ceux d'Afrique en particulier, ont besoin, c'est une architecture économique, financière et commerciale mondiale qui leur permette de concrétiser leur potentiel.

Dans ce contexte, la Commission de consolidation de la paix est particulièrement bien placée pour mobiliser, en termes de financement comme de savoir-faire, l'attention et l'appui de la communauté internationale en faveur des priorités de consolidation de la paix définies au niveau

national. La coopération technique, notamment la coopération Sud-Sud, joue un rôle clef dans le renforcement des capacités. Le fait que, en plus des principaux pays qui fournissent des contingents et des contributions financières, ses membres soient élus par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social confère sa légitimité à la Commission. L'expérience accumulée par la Commission de consolidation de la paix s'agissant de promouvoir l'appropriation nationale, l'inclusion et le renforcement des institutions fournit également des lignes directrices utiles pour orienter les sociétés en quête de prospérité et de sécurité.

Mon troisième point a trait au défi de la pérennisation de la paix. Une approche globale de la pérennisation de la paix réunit tous les efforts déployés pour empêcher une reprise du conflit. Nous avons donc de solides raisons d'insister fermement pour que la prévention des conflits soit une ligne directrice cruciale pour ce qui a trait aux capacités de paix et de sécurité en Afrique. Nous accueillons favorablement les mesures prises pour étoffer les partenariats entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. Nous encourageons également la poursuite de la collaboration entre l'ONU, l'Union africaine et les organismes sous-régionaux aux fins de la prévention des conflits.

Les États et sociétés qui ont réussi à surmonter la guerre et les conflits généralisés ont un point commun, celui d'avoir su adopter des politiques publiques efficaces grâce à des institutions nationales robustes. Et le tissu des institutions est formé de valeurs partagées. Ainsi, le respect de la diversité ethnique et culturelle, la participation croissante des femmes aux efforts de paix et de développement, l'amélioration du bien-être matériel, la protection des droits politiques et des libertés civiles et l'adaptation de l'architecture nationale de sécurité pour garantir la sûreté de tous les citoyens sont quelques-unes des valeurs qui sous-tendent des institutions efficaces.

**M. Kvalheim** (Norvège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet opportun débat, et de remercier les intervenants de leurs éclairages.

Pour aider efficacement l'Union africaine à instaurer une paix et une sécurité pérennes, point n'est besoin de chercher plus loin que les aspirations énoncées à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui présente une Afrique ancrée dans la bonne gouvernance, le respect des droits humains, la justice et l'état de droit, l'égalité totale entre les genres dans tous les domaines de la vie, et la prise en charge des enfants. La principale difficulté

consiste désormais à déterminer comment, en tant que partenaires, nous pouvons plus efficacement mettre en commun nos ressources et coordonner nos efforts pour accompagner les aspirations de l'Afrique.

Les défis mondiaux frappent l'Afrique de manière disproportionnée, qu'il s'agisse de la forte augmentation de l'insécurité alimentaire aiguë, de la faim et de la malnutrition, ou de la crise climatique de plus en plus manifeste, qui obère les moyens de subsistance et multiplie le risque de nouveaux conflits.

Certes, l'Accord sur l'exportation de céréales par la mer Noire, s'il est appliqué, peut garantir que les céréales, engrais et autres articles ayant trait à l'alimentation seront disponibles à des prix raisonnables, mais la solution de long terme consiste à accroître une production alimentaire durable en Afrique. L'Afrique peut devenir le grenier du monde. Parallèlement aux efforts humanitaires, nous devons donc intensifier nos investissements dans la production alimentaire et la résilience en Afrique, tant dans les zones de conflit qu'en dehors, d'une manière intelligente face aux changements climatiques.

Notre objectif commun est de prévenir et d'endiguer les conflits. Nous saluons le leadership de l'Union africaine concernant les conflits africains, démontré à maintes reprises par les mesures fermes prises par le Conseil de paix et de sécurité, notamment en réaction aux prises de pouvoir inconstitutionnelles.

L'ONU et l'Union africaine ont également réalisé d'importants progrès s'agissant de promouvoir une coopération plus structurée et plus stratégique. La Norvège appuie volontiers ces efforts. Nous avons toutefois besoin d'un soutien politique accru de la part des États Membres, ainsi que d'un financement prévisible, durable et souple, notamment en faveur des missions dirigées par l'Union africaine et des missions régionales. La Norvège a appuyé l'appel du Secrétaire général à la mise en place d'un bureau d'appui des Nations Unies pour la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et reste ouverte à la possibilité d'utiliser les contributions statutaires au profit des missions de l'Union africaine et des missions régionales lorsque les conditions le permettent.

Des décennies de participation et de soutien aux processus de paix sous conduite africaine, notamment au Soudan, au Soudan du Sud et en Somalie, ont appris à la Norvège que la paix et la réconciliation nécessitent un engagement à long terme. La signature d'accords de paix ne suffit pas à instaurer la paix.

Pour s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs des conflits, il est essentiel de faire montre de la volonté politique nécessaire, et c'est la région elle-même qui est la mieux placée pour la mobiliser. Toutefois, l'appui des partenaires stratégiques est également important, et nous estimons qu'il est possible d'améliorer la coopération et la coordination en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Dans les contextes précaires, il est indispensable que nous agissions de concert, notamment dans le cadre des efforts visant à réformer les secteurs de la sécurité et de la justice et à prévenir l'extrémisme violent.

En échangeant des analyses, des points de vue et d'éventuels messages à un stade plus précoce et en contrecarrant les campagnes de désinformation qui incitent à la violence et alimentent les conflits, nous pouvons empêcher l'éclatement des conflits ou prévenir leur propagation. À cet égard, il serait utile de renforcer la coopération et de multiplier les interactions entre le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de consolidation de la paix.

L'Afrique abrite une population jeune et en pleine croissance qui aspire à la stabilité et au progrès économique et social ; cette population aspire également à ce que l'Afrique réalise sa véritable promesse. La paix et la stabilité sont les éléments les plus importants pour concrétiser cette ambition, et les pays d'Afrique possèdent l'expérience et les connaissances nécessaires.

La coopération avec l'Afrique est primordiale pour traiter les questions de sécurité sur le continent. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit également être le reflet des réalités géopolitiques de notre époque. La Norvège soutient les efforts déployés pour élargir la composition du Conseil et augmenter le nombre de sièges permanents et non permanents dévolus à l'Afrique.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité depuis que la Chine en a pris la présidence, je voudrais remercier le Brésil de sa conduite fructueuse de nos travaux en juillet et accueillir la Chine à la tête du Conseil, en lui souhaitant également un mois couronné de succès.

Je tiens par ailleurs à remercier la Chine d'avoir organisé le présent débat public sur le renforcement des capacités pour pérenniser la paix en Afrique. Je remercie le Commissaire de l'Union africaine, M. Adeoye, et la Conseillère spéciale, M<sup>me</sup> Duarte, des exposés

qu'ils ont présentés sur certaines des clefs permettant d'instaurer une paix durable. Nous souhaitons aussi une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Muhith et le remercions alors qu'il prend ses nouvelles fonctions de Président de la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux autres membres du Conseil qui participent au présent débat.

Aujourd'hui, j'aimerais aborder trois grands domaines d'intervention qui sont susceptibles de nous faire progresser sur la voie d'une Afrique plus durable et plus pacifique : premièrement, l'importance du développement et des droits humains dans notre travail ; deuxièmement, la poursuite de la coopération en matière de prévention et de règlement des conflits ; et, troisièmement, nos efforts collectifs pour faire face à la terrible aggravation de l'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

Toutes ces questions sont en tête de mes préoccupations, car je suis rentrée hier soir d'un voyage qui m'a menée en Ouganda, au Ghana et à Cabo Verde. Au cours de ma visite, j'ai exposé une vision pour la paix et la sécurité alimentaire en Afrique. Dans mes remarques, j'ai repris les mots de Ralph Bunche, l'un de mes héros et l'un des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies :

« Si la paix doit être assurée, les peuples du monde qui souffrent depuis longtemps et qui sont depuis longtemps affamés, oubliés, les défavorisés et les sous-alimentés, doivent commencer à faire sans délai de la promesse d'un nouveau jour et d'une nouvelle vie une réalité ».

C'est un message que je tenais également à adresser aux membres présents dans cette salle aujourd'hui. La paix ne peut pas attendre en Afrique. Elle doit être portée par les dirigeants et les institutions d'Afrique, et elle doit l'être au profit des populations d'Afrique.

L'occasion nous est donnée d'intensifier notre soutien, et je me joins à de nombreux orateurs et oratrices dans cette salle pour souligner notre attachement au développement, à la paix et à la sécurité ainsi qu'aux droits humains en tant que piliers égaux et interdépendants de la Charte des Nations Unies. À titre d'exemple d'une approche interdépendante de ces piliers, je citerai la mise en œuvre de la stratégie des États-Unis en matière de prévention des conflits et de promotion de la stabilité au cours des 10 prochaines années. Je m'associe également à de nombreux membres ici présents pour appeler à promouvoir le développement dans la

réalisation des objectifs de développement durable qui, comme le souligne le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, sont fermement ancrés dans les normes et les principes relatifs aux droits humains.

C'est ce type de programme consacré au développement et à la sécurité et axé sur les droits humains que nous entendons mettre en avant au prochain Sommet des dirigeants des États-Unis et d'Afrique, qui se tiendra à Washington en décembre. Ensemble, nous pouvons œuvrer au renforcement des relations commerciales, du développement économique et de la prospérité en Afrique.

Dans le droit fil de ce que le Secrétaire d'État Blinken a déclaré aujourd'hui à Pretoria à l'occasion du lancement de la stratégie des États-Unis pour l'Afrique subsaharienne, nous sommes convaincus que l'Afrique façonnera l'avenir – non seulement l'avenir des Africaines et des Africains, mais aussi celui du monde. Les pays d'Afrique ont les ressources nécessaires pour y parvenir et la volonté de le faire. Les institutions africaines montrent déjà la voie en facilitant le règlement des crises et des conflits dans la région des Grands Lacs, au Mozambique et en Somalie, et en se posant en principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier.

Les États-Unis ont recours à la diplomatie pour appuyer ces efforts. À titre d'exemple, au cours de ma visite en Ouganda la semaine dernière, j'ai insisté sur le soutien que nous apportons aux efforts de médiation africains déployés dans le cadre du conflit qui se déroule en République démocratique du Congo. Le Secrétaire d'État Blinken fera de même lors des visites qu'il effectuera dans ce pays et au Rwanda dans les prochains jours. Nous demandons instamment que cesse l'appui aux groupes armés non étatiques et que s'opère une désescalade de la violence.

Nous devons également prendre conscience du fait que l'Union africaine est essentielle à la paix en Afrique, comme l'a déclaré le Commissaire tout à l'heure. L'Union africaine peut continuer à jouer un rôle de médiateur dans les conflits et à appuyer ses communautés économiques régionales durant les transitions politiques et les conflits civils. Nous saluons les progrès réalisés par l'Union africaine dans l'élaboration de ses cadres relatifs aux droits humains et au droit international humanitaire. Nous sommes déterminés à poursuivre notre collaboration avec l'Union africaine pour promouvoir le financement de ses opérations de soutien à la paix, tel qu'envisagé dans les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017).

En outre, lorsque nous parlons de la paix en Afrique, nous devons reconnaître le rôle important que les embargos sur les armes imposés par l'ONU jouent dans la pérennisation de la paix sur le continent. À ce sujet, les dérogations aux embargos sur les armes garantissent aux gouvernements la possibilité de se procurer ce dont ils ont besoin, tandis que les embargos sur les armes assurent la transparence des flux d'armes vers les zones de conflit. Les embargos sur les armes limitent la capacité des parties belligérantes de se livrer à des hostilités et, en fin de compte, ils sauvent des vies. Ces types d'embargos sur les armes font partie intégrante de l'initiative de l'Union africaine, intitulée « Faire taire les armes », qui a été prorogée jusqu'en 2030.

Cependant, malgré tout l'espoir que je nourris, et que, selon moi, nous devrions toutes et tous nourrir, nous ne saurions parler d'une paix pérenne en Afrique sans parler de la période tumultueuse que nous vivons. La flambée des prix de l'énergie, la maladie à coronavirus (COVID-19), la crise climatique et les conflits – autant de facteurs évoqués par tout le monde aujourd'hui – ont tous entraîné une forte aggravation de l'insécurité alimentaire. C'est ce que m'ont dit tous mes interlocuteurs lorsque j'étais sur le continent la semaine dernière. À l'heure actuelle, 200 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire, sans savoir d'où viendra leur prochain repas. Si nous ajoutons à tout cela la guerre que la Russie a choisi de mener en Ukraine, nous nous retrouvons face à la pire crise de sécurité alimentaire de notre histoire. La responsabilité de cette perturbation supplémentaire des chaînes d'approvisionnement mondiales, de la flambée et de la montée en flèche des prix des carburants, ainsi que de ces souffrances, incombe entièrement et uniquement au Gouvernement russe, et nous savons que l'Afrique est particulièrement touchée par les conséquences de cette situation.

En ce qui concerne les denrées alimentaires, comme dans de nombreux autres domaines, nous prenons des mesures pour faire face aux crises immédiates en partenariat avec les gouvernements et les dirigeants d'Afrique, tout en établissant un lien entre ces efforts à court terme et un impératif à plus long terme, à savoir le renforcement de la capacité de l'Afrique de résoudre les problèmes mondiaux.

Œuvrons de concert, sous la direction des pays d'Afrique, pour forger un avenir plus pacifique, plus prospère et plus sûr. Et comme Ralph Bunche nous y a vivement encouragés, faisons-le sans plus attendre.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; M<sup>me</sup> Cristina Duarte, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique ; et M. Muhammad Abdul Muhith, Représentant permanent du Bangladesh et Président de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés instructifs. Nous remercions tout particulièrement nos collègues chinois d'avoir organisé un débat public sur cette question d'actualité, surtout pour nos amis du continent africain.

Il est indéniable que les États africains ont besoin d'un appui international pour renforcer leurs capacités nationales en vue de résoudre les problèmes auxquels est confronté le continent, qui sont nombreux. Il s'agit notamment des conflits armés persistants, des menaces terroristes croissantes, des capacités limitées des institutions publiques, de la pauvreté et des épidémies. Dans certains cas, le bien-être d'États entiers, voire de régions entières, a été mis à mal par des interventions étrangères, comme ce fut le cas en Libye en 2011.

Malgré cela, nous ne pouvons que saluer les efforts déployés par les Africains en ce qui concerne le développement durable de leurs systèmes politiques et sociaux et le renforcement des institutions de l'Union africaine et des organisations sous-régionales. L'Agenda 2063 de l'Union africaine a été adopté, la Zone de libre-échange continentale africaine a été lancée, l'initiative phare de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique est en cours, et une architecture de paix et de sécurité à l'échelle du continent est en train de prendre forme.

Dans le même temps, les questions africaines représentent toujours la majeure partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Pour notre part, nous restons convaincus que la fourniture d'une aide efficace aux Africaines et aux Africains ne peut se fonder que sur un dialogue mutuellement respectueux, dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des États africains. Dans cette salle, nous entendons souvent dire, parfois avec une certaine condescendance, que les États africains doivent effectuer des transitions démocratiques, organiser des élections au moment voulu, procéder à des réformes et renforcer leurs institutions. Dans de nombreux cas, cela est vrai. Toutefois, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure ces enjeux relèvent de la compétence du Conseil de sécurité et ce qu'il peut faire exactement pour apporter une aide efficace.

Nous devons toujours garder à l'esprit que les États africains ont leur propre contexte historique et culturel.

Nombre de problèmes actuels auxquels sont confrontés les États africains sont liés à leur passé colonial, à leurs frontières qui ont été tracées arbitrairement et à leurs structures ethniques, tribales et religieuses complexes. Dans ces circonstances, l'imposition de modèles économiques et étatiques extérieurs, principalement occidentaux, peut être contre-productive. Dans la plupart des cas, ces mesures prescriptives s'accompagnent de pressions ou de menaces de sanctions. Le seul organe autorisé à prendre des mesures restrictives légitimes est le Conseil de sécurité. Ces mesures doivent toujours être prises conformément à la Charte des Nations Unies, dans le but de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, et surtout pour mettre fin à la violence. Toutefois, ces outils ne doivent pas être utilisés pour asseoir une domination politique. Et il est encore plus inacceptable de les assortir d'un chantage économique.

En ce qui concerne l'ONU en général, son soutien aux États d'Afrique doit porter principalement sur la fourniture d'une aide socioéconomique, la création de conditions propices au développement social, la mise en place de systèmes nationaux efficaces en matière d'éducation et de soins de santé, ainsi que la prévention de l'exode des cerveaux. Au niveau international, il est important d'obtenir des résultats concrets en éliminant les déséquilibres financiers et technologiques, et en éliminant la discrimination et le deux poids, deux mesures dans l'allocation des fonds par les institutions du système de Bretton Woods. Sans des avancées importantes, les efforts fragmentés en matière d'édification de l'État et de consolidation de la paix ne sauraient produire de résultats durables.

On ne peut pas parler de la stabilité en Afrique sans aborder la question de savoir comment faire taire les armes. Depuis peu, on s'est rendu compte que les efforts régionaux sont préférables et, dans certains cas, irremplaçables. De manière générale, les Africaines et les Africains ont une connaissance plus approfondie du contexte local. Malheureusement, nous avons été témoins de nombreux cas dans lesquels les efforts de médiation africains ont été détournés ou délibérément sapés par des acteurs extérieurs. Je pense notamment à la Libye, au Soudan du Sud et à plusieurs autres pays. Tout récemment, nous avons constaté une certaine réticence à tenir compte de la position claire de l'Union africaine et des organisations sous-régionales concernant la levée de l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud, à la République démocratique du Congo et à la République centrafricaine. Ces mesures auraient dû être prises depuis longtemps, car les conditions actuelles empêchent les forces nationales de sécurité de stabiliser la situation dans leur pays.

Nous estimons qu'il est légitime que les pays d'Afrique soulèvent la question de la fourniture d'une aide matérielle et financière en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment dans le cadre du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Nous convenons qu'il est essentiel de renforcer la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse du financement des missions africaines et des missions conjointes ONU-Union africaine. Par principe, nous ne sommes pas opposés à envisager la possibilité d'élargir la participation de l'ONU à de telles missions, et nous sommes disposés à poursuivre un dialogue constructif sur cette question. Cependant, nous notons que ce débat se poursuit à l'ONU depuis de nombreuses années, et nous ne savons que trop bien quels sont les pays qui s'opposent à l'adoption de décisions importantes. Les prétextes invoqués sont souvent le manque de confiance dans les efforts africains ou des exigences spécifiques liées aux droits humains et à d'autres questions.

Dans le même temps, les Africaines et les Africains continuent de jouer un rôle actif dans le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent, comme en attestent de nombreux exemples. La mission africaine en Somalie poursuit ses opérations. Les efforts conjoints du Mozambique, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Rwanda pour lutter contre le terrorisme à Cabo Delgado se sont révélés efficaces, tout comme les efforts déployés par la Force régionale d'intervention de l'Union africaine contre l'Armée de résistance du Seigneur dans le nord de l'Ouganda, ainsi que la lutte contre Boko Haram.

Il convient toutefois de souligner que la clef du succès des efforts régionaux réside dans une évaluation régionale commune des menaces et des moyens de les éliminer, dans une réelle volonté d'assumer les risques liés à la maîtrise de ces menaces et dans la mise en place d'un système cohérent de commandement et de contrôle. Quant aux modalités de financement, quelles qu'elles soient, il importe que les pays initiateurs aient toujours une marge de manœuvre suffisante pour prendre leurs propres décisions politiques en matière de lutte contre les menaces. La formulation d'une position africaine commune concernant les modalités de financement des opérations africaines et l'utilisation du Fonds pour la paix de l'Union africaine est donc essentielle à cet égard.

La Russie a toujours soutenu les États africains et aujourd'hui, nous continuons de contribuer au renforcement de leurs capacités. Nous n'imposons rien à personne ; nous ne donnons pas d'instructions aux autres

et nous ne les obligeons pas à être amis avec qui que ce soit. Nous nous réjouissons que notre aide soit appréciée par les États africains. Nous demeurons donc convaincus que tous les pays d'Afrique ont le droit souverain de choisir leurs partenaires. C'est la diversité de ces partenaires qui permet de maintenir un équilibre politique dans de nombreuses régions et d'aider les pays africains à s'affranchir des anciennes puissances coloniales.

Compte tenu de la menace terroriste, nous estimons qu'il importe de renforcer les possibilités de coopération avec les partenaires africains en matière de lutte contre le terrorisme, tant au niveau bilatéral qu'aux niveaux régional et mondial. Nous envisageons de coopérer avec le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme à Alger, qui est affilié à l'Union africaine, et nous sommes prêts à continuer à partager notre expérience dans ce domaine.

Nous continuons d'accorder la plus grande attention à la formation du personnel du continent. Des agents de police et des militaires des pays africains, y compris de futurs soldats de la paix, sont formés chaque année dans des établissements d'enseignement russes. Nous apportons également un appui considérable aux spécialités civiles. À l'heure actuelle, environ 27 000 étudiants africains étudient en Russie, dont plus de 5 000 dont les frais sont pris en charge par le budget russe. Nous espérons que le sommet Russie-Afrique prévu l'année prochaine nous permettra de discuter en profondeur des domaines actuels de coopération et de tracer les grandes lignes du développement de notre coopération sur la base de l'amitié et de l'égalité, et en nous tournant vers l'avenir.

Nous entendons constamment de la part des pays occidentaux les mêmes accusations selon lesquelles la Russie serait en train d'exporter la faim. Par ces allégations totalement infondées, ces pays tentent d'occulter les véritables raisons de l'augmentation des prix des denrées alimentaires, à savoir les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des mauvaises politiques des pays occidentaux, notamment concernant l'émission de monnaie, et le fait qu'ils orientent vers eux-mêmes les flux de marchandises et de denrées alimentaires. Bien évidemment, pour se donner bonne conscience, ils passent sous silence les effets négatifs des sanctions unilatérales illégales imposées à la Russie – un fournisseur important de denrées alimentaires et d'engrais – sur le marché alimentaire, qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement établies, financières, de transport et autres, et prétendent que les produits agricoles et chimiques ne font pas

l'objet des sanctions. Dans le même temps, ils passent sournoisement sous silence le fait que ces chaînes d'approvisionnement sont un facteur clef dans l'exportation des produits de base agricoles et d'engrais. Pendant ce temps, ils parcourent l'Afrique pour dissuader les Africains de coopérer avec la Russie et les menacent de sanctions secondaires s'ils le font.

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Chine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et remercier le Brésil pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Bankole Adeoye, la Conseillère spéciale Cristina Duarte et l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith de leurs exposés détaillés.

Les Émirats arabes unis félicitent la Chine d'avoir consacré sa première séance importante à cette question essentielle. L'accent mis sur le renforcement des capacités pour pérenniser la paix en Afrique nous oblige de prendre en considération les perspectives, les pratiques et les voix africaines. Depuis leur création, les Émirats arabes unis n'ont cessé de développer leurs relations avec des partenaires sur tout le continent. Aujourd'hui, nos partenariats se sont développés et se traduisent par une coopération dynamique dans des domaines essentiels comme les énergies renouvelables, la sécurité alimentaire, la lutte contre le terrorisme et la santé publique. Ces liens reposent sur les excellentes relations qui existent entre nos deux régions, comme en témoigne l'accueil réservé par un ancien État africain aux premiers musulmans venus chercher refuge face aux persécutions dans la péninsule arabique. Dans ce contexte historique, nous sommes fermement convaincus que des discussions telles que le débat d'aujourd'hui peuvent et doivent être enrichies en donnant un rôle central aux expériences africaines. Dans cette optique, les Émirats arabes unis voudraient faire trois observations importantes.

Premièrement, l'une des conclusions que l'on peut systématiquement tirer de plus de 75 ans de travaux du Conseil en matière de paix et de sécurité est que tous les efforts en faveur de la pérennisation de la paix doivent être guidés par les contextes locaux. Cette vérité a été confirmée à plusieurs reprises par des expériences en Afrique, au Moyen-Orient et au-delà. Par exemple, l'approche de justice réparatrice au cœur de la Commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud reflète la tradition *ubuntu*, qui met l'accent sur la communauté, l'empathie et la coopération. Le Groupe des sages de

l'Union africaine est enraciné dans l'institution coutumière d'un conseil des anciens qui a joué un rôle central dans le règlement des conflits et le maintien de la paix tout au long de l'histoire. Pour mettre en œuvre l'approche des solutions africaines aux problèmes africains, il faut d'abord faire appel au répertoire de pratiques de règlement des conflits et de consolidation de la paix du continent.

Deuxièmement, même si l'accent est mis sur les problèmes du continent, nous ne devons pas oublier que leurs origines et leurs implications vont souvent au-delà de ses frontières. De même, le Conseil doit reconnaître que les solutions africaines, et pas seulement les problèmes africains, ont des dimensions mondiales. Les approches mondiales de consolidation de la paix qui intègrent le dialogue communautaire, les réseaux de femmes et la réconciliation empruntent largement aux pratiques africaines. Par conséquent, épauler le renforcement des capacités pour appuyer la paix en Afrique n'est pas de la charité. Il s'agit à la fois d'un impératif moral, qui est encore plus urgent en raison de notre interdépendance complexe et croissante, et d'un investissement stratégique qui profite directement au monde entier.

Enfin, une paix pérenne implique nécessairement un développement durable. Les crises multidimensionnelles dans divers contextes africains risquent d'inverser les progrès accomplis au prix d'efforts considérables en ce qui concerne les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ce qui pourrait à son tour exacerber les problèmes de sécurité et les vulnérabilités existantes. La pandémie, la crise de la sécurité alimentaire et l'augmentation des prix des produits de base ont mis les secteurs publics et les économies à rude épreuve. Protéger et garantir l'accès aux biens et services de base et stabiliser les prix des denrées alimentaires et de l'énergie doivent être au cœur de tous les efforts visant à pérenniser la paix. Il faut impérativement veiller à ce que l'approche de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, intègre ces dynamiques, notamment à la lumière des tensions mondiales croissantes.

Pour terminer, en vue de pérenniser la paix en Afrique, les Émirats arabes unis sont fermement convaincus qu'il importe d'appuyer tous les efforts de renforcement des capacités qui reposent sur les perspectives locales, nationales et régionales du continent.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : L'image de l'Afrique qui a souvent été mise en avant dans les médias mondiaux est celle d'un continent plein

de conflits, de misère et de douleur. Cette description, qui n'est au mieux que partiellement vraie, passe sous silence la résilience de l'Afrique et ses efforts résolus pour consolider la paix, lancer sa transformation socio-économique par l'intégration continentale et réaliser les aspirations d'un continent prospère dans l'intérêt de sa jeune population. Par conséquent, nous estimons que la description et la compréhension au niveau international de la complexité des problèmes de l'Afrique doivent être alignées sur les aspirations et les efforts du continent, pour mobiliser plus efficacement les partenariats mondiaux à l'appui de solutions africaines durables. Dans ce contexte, le Ghana se félicite de l'organisation de ce débat public par la Chine pour faciliter une réflexion sur le meilleur moyen, pour la communauté internationale dans son ensemble, d'appuyer le continent africain dans ses efforts pour consolider la paix et la sécurité par le développement des capacités et des institutions africaines. Nous remercions le Commissaire Bankole Adeoye, la Conseillère spéciale Duarte et l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith d'avoir partagé leurs riches perspectives et points de vue dans le cadre du débat public d'aujourd'hui.

Le contexte africain, notamment en ce qui concerne la quête d'une paix et d'un développement durables, est souvent caractérisé par une combinaison de réalisations et de défis non résolus. Malgré les nombreuses réalisations du continent, un large éventail de menaces continue de peser sur sa paix et sa sécurité, notamment celles liées au terrorisme et à l'extrémisme violent, à l'insécurité maritime, à la criminalité transfrontalière et transnationale, à la cybercriminalité et aux changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Ces menaces sont sous-tendues par des facteurs tels que l'augmentation du chômage des jeunes, les conséquences des changements climatiques, la fragilité des institutions, l'insécurité alimentaire et la pauvreté, qui sont exacerbés par des problèmes structurels comme le déséquilibre qui caractérise le développement mondial et la gouvernance nationale et les déficits institutionnels, ainsi que par des crises mondiales graves telles que la situation en Libye depuis 2011, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les répercussions de l'agression en cours contre l'Ukraine. Ces situations regrettables constituent un terreau fertile pour le recrutement de jeunes par des organisations terroristes et des groupes armés, alimentent les affrontements intercommunautaires et exacerbent les conflits entre agriculteurs et éleveurs, entre autres choses.

Selon nous, pour aider l'Afrique à renforcer ses capacités pour instaurer une paix et une sécurité pérennes, il ne faut pas privilégier des objectifs d'origine extérieure, mais continuer de mettre l'accent sur le renforcement et la mise en œuvre effective de l'architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi que de l'architecture africaine de gouvernance. Dans le cadre du débat d'aujourd'hui, nous voudrions partager quatre messages clefs sur les moyens par lesquels nous pouvons renforcer les capacités de l'Union africaine et des pays africains pour assurer une paix et une sécurité durables sur le continent.

Premièrement, il convient de renforcer les mécanismes de coordination entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, tels que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et les réunions consultatives annuelles conjointes entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, par des échanges plus réguliers d'informations, des exposés conjoints des représentants et envoyés spéciaux des deux organisations et des visites conjointes sur le terrain de hauts responsables. De telles mesures permettraient d'éviter les doubles emplois, d'améliorer la complémentarité et de renforcer la mise en œuvre cohérente des actions en faveur de la paix et de la sécurité, sur la base des priorités et des actions du continent.

Deuxièmement, l'appui mondial à une architecture africaine de paix et de sécurité efficace, notamment ses mécanismes d'alerte rapide, de prévention des conflits, de médiation, d'opérations de paix et de reconstruction au lendemain des conflits, augmente considérablement les chances d'instaurer une paix pérenne, étant donné la nature des conflits intra-étatiques dont nous sommes de plus en plus témoins, et qui impliquent des groupes terroristes et extrémistes. Si des progrès importants ont été réalisés depuis le début du siècle en matière d'harmonisation des doctrines et des stratégies continentales, ainsi que de planification et de gestion des opérations de paix, nous avons encore des difficultés à garantir la viabilité de telles opérations dans le cadre de la Force africaine prépositionnée, en raison de contraintes logistiques et financières. Pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière de capacités, il est donc important que le Conseil détermine, le plus tôt possible, les conditions dans lesquelles les forces régionales africaines agissant en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies peuvent satisfaire aux exigences d'un financement prévisible, suffisant et durable, notamment par des contributions statutaires.

Troisièmement, conformément à l'objectif de développement durable 16, compte tenu du contexte actuel de l'Afrique, il faut apporter davantage d'appui à la mise en œuvre des valeurs communes de l'Union africaine, notamment celles énoncées dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ainsi qu'aux fonctions essentielles de gouvernance dans les domaines de la prestation des services publics et de la gestion des finances publiques. Nous soulignons qu'il incombe aux gouvernements africains d'instaurer un climat de confiance avec leurs populations et de mettre en place les institutions et les structures nécessaires pour renforcer le contrat social et réduire les sentiments de frustration, l'exclusion et les inégalités au sein de la population. Nous demandons instamment que les jeunes, les femmes et les filles soient pleinement intégrés dans tous les aspects de la prise de décision et de la mise en œuvre des politiques publiques afin de répondre aux griefs publics profondément enracinés et de prévenir les flambées de violence et les atteintes à la paix et à la sécurité.

Quatrièmement, conscients que la paix est plus que l'absence de conflit, nous appelons à un engagement et à un appui véritables de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine en Afrique. Dans ce cadre de développement, la communauté internationale peut aider les pays africains à mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires, à s'adapter aux changements climatiques, à attirer des investissements et des financements innovants, à profiter du transfert de technologies respectueuses de l'environnement et à renforcer les systèmes nationaux pour édifier des sociétés plus résilientes, à mieux même de pérenniser la paix. Dans tous ces partenariats, nous encourageons la participation des réseaux de la société civile africaine, ainsi que des réseaux de groupes de femmes et de jeunes, car ils constituent un outil efficace pour garantir l'application du principe de responsabilité et la paix.

En période de troubles nationaux et régionaux, les pays africains et les organisations régionales, notamment l'Union africaine et les communautés économiques régionales de l'Afrique, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté d'Afrique de l'Est, ont mobilisé les capacités disponibles et démontré leur engagement à rétablir le calme et l'ordre. En dépit des atouts incontestables

de ces organisations, il convient d'intensifier la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine pour que ses capacités et celles de nos organisations sous-régionales soient renforcées.

Par conséquent, je voudrais conclure en réaffirmant que le renforcement des capacités est de la plus haute importance pour consolider la paix et la stabilité en Afrique. Nous encourageons ce soutien, en gardant à l'esprit la nécessité de garantir le leadership et l'appropriation africains de ces processus.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Le débat public d'aujourd'hui, qui porte sur l'Afrique, est important et arrive à point nommé, et nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'avoir organisé.

De nombreuses régions d'Afrique, et même d'autres continents, traversent des moments difficiles et sont confrontées à des défis supplémentaires causés par les conflits et l'instabilité, notamment la prise de pouvoir par la force. Ces défis sont exacerbés par la pandémie de ces dernières années ainsi que par les conséquences de plus en plus catastrophiques des changements climatiques, autant de problèmes qui sont malheureusement étés suivis d'une grave insécurité alimentaire en raison de la guerre en Ukraine.

Je remercie le Commissaire Adeoye, la Conseillère spéciale Duarte et l'Ambassadeur Muhith, Président de la Commission de consolidation de la paix, que je salue, pour leurs exposés édifiants. Ils confirment qu'en dépit de l'immense potentiel du continent, de nombreux États africains restent confrontés à bien de défis aux niveaux national, régional et mondial, qui compromettent gravement les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence les problèmes chroniques et omniprésents que sont la faiblesse des institutions, la nécessité d'améliorer la capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques, la dépendance vis-à-vis des donateurs et la fuite du capital humain qualifié du continent. Il ne s'agit pas de problèmes propres à l'Afrique, mais de défis communs à de nombreux pays en développement qui exigent des efforts nationaux et internationaux sérieux et soutenus pour renforcer les capacités institutionnelles de développement. Pour assurer la paix et la sécurité, il est essentiel de répondre aux besoins des populations en matière de services de base, et les infrastructures et les services sont indispensables pour obtenir des résultats. L'Albanie est profondément préoccupée par le fait que les biens et services publics, notamment les écoles et les

établissements de santé, continuent d'être pris pour cible dans le cadre des conflits armés partout sur le continent. Nous ne devons jamais oublier que lorsque l'éducation est attaquée, c'est l'avenir d'une nation qui est en péril.

Nous nous félicitons du rôle de premier plan que l'Union africaine et les États africains jouent de plus en plus pour contribuer aux opérations de paix et à la lutte contre les terroristes et les groupes d'insurgés. Il s'agit d'une contribution directe à la stabilité et au développement, qui appelle à la reconnaissance et à une meilleure intégration des liens directs entre la paix et la sécurité, le désarmement et la réconciliation, l'état de droit et le respect des droits humains, les institutions démocratiques et une gouvernance efficace pour obtenir des résultats.

Il importe de reconnaître et de respecter le rôle central que les organisations de la société civile et les jeunes jouent dans la vie publique, notamment dans la consolidation de la paix et la réconciliation au lendemain des conflits, mais aussi dans la lutte contre les changements climatiques. Nous nous félicitons de l'engagement continu des pays africains à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et ses priorités. Nous demeurons convaincus qu'un engagement sincère en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes contribue au succès des pourparlers de paix et à la pérennisation de la paix, ainsi qu'à l'accélération de la reprise économique, à l'amélioration de la fourniture de l'aide humanitaire, à la lutte contre l'extrémisme violent et à la prévention des violations des droits humains. Comme la Conseillère spéciale l'a souligné à juste titre, il faut une inclusion verticale et horizontale. En vue de nous attaquer efficacement à certaines des causes profondes des conflits en Afrique et intensifier nos efforts dans la mise en œuvre des objectifs définis dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, je voudrais souligner brièvement quelques points essentiels.

Premièrement, il sera difficile de parvenir au développement durable et de faire des progrès soutenus sans la contribution de toutes les forces actives de la société. Il n'y a pas de meilleur moyen d'y parvenir que d'investir dans la bonne gouvernance. Celle-ci passe par l'organisation d'élections libres et régulières, par la mise en place d'institutions responsables devant la loi et par l'édification des sociétés ouvertes et participatives. La bonne gouvernance permet de lutter contre la corruption, de renforcer les institutions, de renforcer les capacités et d'accroître la confiance des citoyens. La bonne gouvernance ne repose pas sur des promesses, elle donne des résultats.

Deuxièmement, dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, il importe d'œuvrer en faveur des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration plus inclusifs et efficaces, notamment pour la réintégration des enfants qui étaient associés à des groupes armés ou à des forces armées.

Troisièmement, il ne peut y avoir de paix durable sans réconciliation, mais il ne peut y avoir de véritable réconciliation sans justice et sans application du principe de responsabilité. Les auteurs de crimes, qui renversent des gouvernements légitimes et commettent des violations des droits humains, doivent être amenés à rendre des comptes, au niveau national ou international. Sinon, la violence ne prendra pas fin. Elle sera seulement reportée jusqu'à l'arrivée au pouvoir du prochain homme fort, avec les conséquences désastreuses dont nous avons été témoins à de nombreuses reprises.

Quatrièmement, pour mieux aider les États africains à faire face aux défis multiples auxquels ils sont confrontés, notamment les changements climatiques, il convient de renforcer et de diversifier les relations commerciales, dans l'optique claire de promouvoir les économies de l'avenir. Il est donc essentiel de promouvoir les investissements publics et privés en mettant davantage l'accent sur les économies verte et bleue en Afrique.

Mon cinquième et dernier point porte sur le lien entre le climat et la sécurité. La Corne de l'Afrique est l'une des régions les plus durement touchées par les répercussions imbriquées de ces deux facteurs. Les incidences de la sécheresse et les pressions économiques croissantes dans plusieurs régions du continent accentuent la gravité des besoins et poussent les pays au bord de la famine. La sécheresse a eu et continuera d'avoir des effets dévastateurs sur la vie et les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables et marginalisées, notamment les femmes, les enfants et les minorités. Cette question revêt la plus haute importance pour l'Afrique et le monde entier. L'absence de mesures appropriées, rapides et énergiques sera le signe d'un échec collectif.

Pour terminer, je tiens à rappeler la gravité de l'insécurité alimentaire causée par la guerre en Ukraine. Nul besoin d'expliquer les répercussions qu'elle a déjà eues dans le monde entier, notamment dans de nombreuses régions de l'Afrique. Cette guerre nuit en outre à la croissance économique et provoque une instabilité macroéconomique, comme l'expliquent les rapports du Secrétaire général sur le sujet. On ne saurait imaginer les conséquences que la guerre pourrait avoir dans les mois à venir si elle ne prend pas fin rapidement. Il est urgent d'agir si l'on veut éviter l'exploitation des griefs,

soit par les groupes armés déjà actifs dans de nombreux États d'Afrique, soit par ceux qui cherchent un prétexte pour renverser des gouvernements légitimes et plonger les pays et les nations dans la tourmente.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je voudrais à mon tour saluer et remercier l'ensemble des intervenants d'aujourd'hui pour leurs exposés extrêmement complets. J'insisterai pour ma part sur trois points.

Seule la montée en puissance des capacités nationales, appuyée par de solides actions de formation sur le long terme, peut permettre un résultat durable et créer les conditions, notamment, d'un retrait des opérations de paix. En République démocratique du Congo, à titre d'exemple, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies doivent continuer à soutenir les autorités locales au Tanganyika et dans les Kasaïs, d'où la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo s'est retirée. Cette orientation que nous fixons pour l'ONU, nous l'appliquons également à titre national et pour nos propres efforts.

Au Sahel, la France continuera à apporter son appui aux pays de la région qui en font la demande, avec nos partenaires européens en particulier, et avec nos partenaires africains. Nous continuerons d'appuyer la montée en puissance de forces de sécurité exemplaires, qui soient capables d'assurer la sécurité sur l'ensemble de leur territoire, respectueuses de l'ordre constitutionnel et respectueuses des droits de l'homme. C'est impératif pour éviter que les pays les plus vulnérables ne soient à la merci de mercenaires, comme c'est le cas du groupe Wagner, qui multiplie les exactions et qui pillent leurs ressources.

Le renforcement des capacités doit aussi permettre aux autorités nationales de maîtriser la dissémination des armes. C'est le préalable à la levée des mesures d'embargo qui sont adoptées par le Conseil de sécurité. Les embargos n'entravent pas le renforcement des capacités, puisque des exemptions sont prévues à cet effet. Le renforcement des capacités doit également s'appuyer sur un partenariat de confiance et sur une bonne gouvernance. C'est un investissement de long terme ; c'est un investissement coûteux ; et c'est un investissement qui nécessite de déployer une expertise rare. Il ne peut être consenti, bien entendu, sans un engagement politique et sans une redevabilité de l'État qui en bénéficie. La mise en place de forces de sécurité professionnelles et la lutte contre la corruption sont indispensables à cet égard.

L'octroi de ressources suffisantes à l'ensemble des services de l'État est lui aussi un impératif. Je pense bien sûr aux forces de sécurité intérieure, mais

également à la justice pour la lutte contre l'impunité et à l'ensemble des services publics de base. Cette approche ne peut, enfin, être efficace si elle n'est pas inclusive, avec la pleine participation des femmes et de la jeunesse. Nous pouvons faire plus pour bâtir ces partenariats, et la Commission de consolidation de la paix, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, peut s'engager davantage pour créer les conditions d'une paix durable.

Enfin, nous devons continuer à rechercher des solutions innovantes dans nos partenariats. La maladie à coronavirus (COVID-19) a d'ailleurs fait émerger des coopérations inédites entre l'Union européenne, l'Union africaine et leurs États membres. Je pense en particulier à l'Afrique du Sud ou au Rwanda pour la production de vaccins à ARN messager. Nous nous sommes engagés également à renouveler et à renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'Union européenne lors du sixième Sommet entre l'Union européenne et l'Union africaine du mois de février dernier. Ce partenariat a renforcé les standards des opérations africaines de paix, en matière de droits de l'homme en particulier. Je pense au cadre de conformité au sein de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et aux travaux en cours avec l'Union africaine.

La France est, enfin, prête à reprendre la discussion relative au financement des opérations africaines de paix sur contributions obligatoires des Nations Unies dès que les conditions seront réunies. Nous devons enfin, comme cela a été souligné par de nombreux collègues, reconnaître plus clairement le lien entre changements climatiques et insécurité sur le continent africain, et en tirer toutes les conséquences. Accroître le financement de l'adaptation aux changements climatiques contribue à prévenir les conflits et s'inscrit parfaitement dans une perspective de développement durable.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

**M. Niang** (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord féliciter et remercier la présidence chinoise du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat sur une problématique à laquelle nous attachons une importance toute particulière dans le cadre de la présidence sénégalaise de l'Union africaine. Qu'il me soit également permis de remercier tous les membres du Conseil, ainsi que nos trois éminents intervenants, pour la qualité de leurs interventions.

Notre débat se tient dans un contexte où la situation en Afrique domine encore l'ordre du jour du Conseil, malgré tous les efforts consentis jusqu'à présent pour débarrasser l'Afrique du fléau des menaces sécuritaires. En témoigne la recrudescence des crises politiques, des conflits armés, du terrorisme, de la criminalité organisée et des conflits intercommunautaires, avec leurs lots de conséquences humanitaires désastreuses. Ce constat nous interpelle tous non seulement sur la nécessité de dresser le bilan de l'action de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, mais aussi et surtout sur l'urgence d'optimiser l'énorme potentiel dont disposent l'Union africaine et les communautés économiques régionales dans ce domaine. Dans un tel contexte, l'Union africaine a mis en place l'Architecture africaine de paix et de sécurité et a également démontré ses capacités à apporter les premières réponses aux conflits, comme ce fut le cas au Mali, en République centrafricaine et en Somalie.

De même, les résultats tangibles des opérations menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans la résolution de plusieurs crises, avec notamment le déploiement de sa brigade de surveillance du cessez-le-feu dans de nombreux théâtres d'opérations au Libéria, en Guinée-Bissau et en Gambie, attestent du rôle crucial que les organisations sous-régionales africaines peuvent jouer dans la promotion de la paix sur le continent. À cela, il faut ajouter les contributions non négligeables d'autres initiatives, telles que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, la Force multinationale mixte contre Boko Haram et l'Initiative d'Accra. Ces efforts sont toutefois confrontés à plusieurs difficultés liées à la complexité des menaces sécuritaires et au déficit de capacités financières et opérationnelles des initiatives africaines de paix et de sécurité. Ma délégation juge donc cruciales les actions suivantes pour le renforcement des capacités africaines en matière de paix et de sécurité.

Tout d'abord, il est impératif de renforcer les capacités de riposte des forces de défense et de sécurité nationales, sous-régionales et régionales qui opèrent dans un environnement de plus en plus volatil. La même exigence s'impose aussi s'agissant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans lesquelles les pays africains jouent un rôle majeur en tant que contributeurs de troupes et de personnel de police. Cependant, vu l'importance d'un partenariat stratégique entre l'ONU et l'Afrique, la problématique du renforcement des capacités africaines doit également être appréhendée à travers le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en

matière de paix et de sécurité, adopté en 2017. Dans cet esprit, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent intensifier leur dialogue, afin de garantir une compréhension commune des dynamiques et défis sécuritaires en Afrique et de définir les meilleures modalités d'accompagnement des initiatives africaines dans ce domaine.

Au moment où l'Afrique assume plus de responsabilités dans le maintien de la paix, il est préoccupant de constater que l'absence de financement prévisible et durable est toujours d'actualité. C'est pourquoi, dans l'esprit de la résolution 2320 (2016), ma délégation se fait l'écho de l'appel de l'Afrique en faveur de mécanismes de financement prévisibles, durables et flexibles des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte. Dans cet ordre d'idées, nous appelons tous les membres du Conseil à soutenir la proposition de création d'un bureau d'appui spécialisé des Nations Unies, financé au moyen de contributions onusiennes obligatoires, afin de permettre à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel de disposer d'un financement pérenne, prévisible et fiable à la hauteur de la gravité des défis sécuritaires auxquels elle fait face.

Parallèlement, le renforcement des capacités doit contribuer à la pleine autonomisation de l'Afrique dans la gestion des conflits armés sur le continent, conformément au principe des « solutions africaines aux problèmes africains ». Sous ce rapport, la revitalisation du Fonds pour la paix de l'Union africaine, mécanisme essentiel à la pleine opérationnalisation de la Force africaine en attente, est essentielle pour doter l'Afrique d'un système de sécurité collectif, autonome et pleinement opérationnel.

Le tout-sécuritaire ne saurait à lui seul être la solution. Il est impératif de soutenir davantage les approches préventives qui présentent le mérite de tenir compte des causes profondes des crises, au détriment de la logique d'interventionnisme militaire qui a déjà montré ses limites. Dans cette perspective, la proposition d'élargissement du champ d'intervention de la Commission de consolidation de la paix et les consultations en cours pour améliorer le financement de la consolidation de la paix sont salutaires et méritent le soutien de tous, au regard du rôle fondamental qu'assume cet organe en termes d'appui à la prévention et à la reconstruction post-conflit dans plusieurs pays africains.

Enfin, la mise en cohérence de l'assistance des partenaires aux initiatives africaines de paix et de sécurité constitue un défi majeur qui doit recueillir une plus

grande attention de la communauté internationale. Dans plusieurs foyers de tension en Afrique, une multitude d'acteurs aux mandats variés et aux intérêts parfois concurrents y opère sans pour autant parvenir à tous les résultats escomptés. Ce problème démontre à suffisance la nécessité de définir un cadre de coordination propre à clarifier les rapports entre les parties prenantes et à tenir compte des liens intrinsèques entre les différentes formes de menaces. Les risques d'une importation des activités terroristes au Sahel vers les pays côtiers et les potentiels liens entre ces activités et la criminalité maritime dans le golfe de Guinée confortent notre conviction quant à la pertinence d'une approche intégrée dans les réponses aux menaces à la paix et à la sécurité en Afrique.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

**M. Hauri** (Suisse) : La Suisse remercie la Chine pour l'organisation de ce débat ouvert et les intervenants pour leurs contributions.

« Il ne peut y avoir de paix sans développement, de développement sans paix, ni de paix ou de développement durable sans respect des droits de l'homme et de l'état de droit ».

C'est ce que soulignait déjà Jan Eliasson, ancien Vice-Secrétaire général, en 2013. Aujourd'hui, les États d'Afrique subsaharienne restent parmi les plus touchés par les conflits armés et d'autres situations de violence, souvent exacerbés par les impacts du changement climatique sur la sécurité humaine. La Suisse s'engage pour la pérennisation de la paix à travers les actions suivantes.

Premièrement, une approche holistique avec des partenariats variés est indispensable pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et construire une paix durable. La Suisse partage son expertise en matière de paix, d'aide humanitaire et de développement. Elle collabore étroitement avec les acteurs multilatéraux, régionaux et locaux en Afrique, en appui aux priorités des États Membres et en ligne avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Par exemple, au Mozambique, la Suisse soutient un meilleur accès à la terre en renforçant le dialogue entre le gouvernement local, la société civile et le secteur privé. Nous avons également intensifié la coopération entre la justice suisse et celle de certains États africains, notamment en République centrafricaine. Enfin, conscients du rôle de la société civile dans la consolidation de la paix, nous avons collaboré directement avec des communautés rurales, par exemple au Burkina Faso, dans l'adaptation de la gestion des troupeaux face aux défis climatiques et sécuritaires.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité et l'ONU se doivent de soutenir les capacités des organisations régionales et sous-régionales en matière de consolidation de la paix. Le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est une bonne pratique qui favorise une coopération étroite. La Suisse salue également le travail des organisations régionales africaines quant à la sécurité alimentaire et au changement climatique. En outre, elle appelle le Conseil de sécurité à systématiquement prendre en compte la contribution essentielle des femmes et des jeunes dans les processus de paix, et à leur assurer un soutien accru, par exemple à travers les mandats régionaux de l'ONU tels que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale. Ainsi, la Suisse soutiendra l'UNOWAS dans l'organisation d'un séminaire pour la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest au début de 2023.

Troisièmement, la Suisse soutient la mise en place d'un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix. Elle compte en effet parmi les 10 principaux donateurs du Fonds pour la consolidation de la paix. Travaillant en complémentarité avec d'autres mécanismes de financement et partenaires, le Fonds est particulièrement bien placé pour servir de catalyseur pour la paix, en particulier en Afrique. Toutefois, l'expérience a montré que les financements sont encore insuffisants et ne permettent pas d'adresser durablement les causes de conflit. Ainsi, la Suisse participera activement aux négociations, facilitées par le Kenya et la Suède, sur un projet de résolution concernant le financement de la consolidation de la paix, ainsi qu'aux négociations, à la Cinquième Commission, sur la possibilité d'accorder des contributions statutaires au Fonds. Ce n'est qu'avec des ressources suffisantes que nous serons à même d'appuyer le développement durable et la consolidation de la paix en Afrique. À cet égard, la Suisse contribue également au Fonds vert pour le climat et au Fonds pour l'adaptation aux changements climatiques, qui portent une attention particulière à l'Afrique et à la prévention de conflits.

L'Afrique subsaharienne continue de grandir dans son rôle d'acteur politique, économique et mondial. Malgré de nombreux défis, sa rapide mutation offre de nouvelles perspectives. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, la Suisse continuera son partenariat de long terme avec les pays africains ainsi qu'avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité afin de construire et de consolider ensemble une paix durable.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du le Conseil pour le mois d'août. Je vous souhaite tout le succès possible. Je vous remercie également d'avoir organisé ce débat sur une question très importante pour le continent africain.

Je profite également de l'occasion pour remercier les intervenants, le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique et le Représentant permanent du Bangladesh et Président de la Commission de consolidation de la paix de leurs contributions très utiles.

L'Égypte apprécie à sa juste valeur les efforts que la Chine déploie avec régularité pour mettre en exergue les questions importantes qui touchent l'Afrique et les débats du Conseil de sécurité. La séance d'aujourd'hui nous permet de prolonger le débat tenu l'an dernier (voir S/2021/490), sous la présidence chinoise du Conseil, sur la nécessité d'éliminer les causes profondes des conflits en Afrique tout en favorisant le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ce débat avait été préparé dans le cadre d'un dialogue interactif informel entre la Commission de consolidation de la paix, présidée par l'Égypte, et la présidence chinoise du Conseil d'alors, et avait abouti à la présentation par la Commission d'un avis consultatif durant la séance. Aujourd'hui, je me réjouis de voir le Président de la Commission de consolidation de la paix prendre part à la présente séance. Je note que cette pratique positive améliore la coopération entre la Commission et le Conseil.

L'Égypte attache une grande importance au renforcement des capacités des institutions nationales et à la prise en considération de la diversité, de la tolérance, du dialogue et de la coexistence pacifique entre toutes les composantes de la société. Il est essentiel de renforcer les institutions et les capacités des pays sortant d'un conflit afin de promouvoir le principe de l'appropriation nationale et les efforts menant à la reconstruction et à la consolidation de la paix. Dans ce contexte, l'Égypte apporte une contribution efficace à l'échelle internationale et au niveau de l'Afrique par l'intermédiaire du Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables en encourageant le renforcement des capacités et en appuyant des institutions nationales efficaces, permettant ainsi aux pays africains de relever les défis complexes auxquels ils se heurtent et de répondre aux besoins et aux aspirations de leurs populations.

L'Égypte a proposé, dans le cadre de l'Union africaine, une initiative en faveur de la reconstruction et du développement. Celle-ci s'appuie sur une vision consistant à relancer la politique pertinente de l'Union en l'alignant sur l'évolution contemporaine. Nous accueillons également le Centre international du Caire pour le règlement des conflits et le maintien et la consolidation de la paix.

Au niveau international, une des priorités de l'Égypte durant sa présidence de la Commission de consolidation de la paix l'année passée a été le renforcement des institutions et des capacités nationales, compte tenu de la nécessité impérieuse, dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de mettre en place des institutions nationales efficaces et responsables qui protègent les ressources de nos peuples et favorisent la confiance entre l'État et la société, afin de jeter les bases de la stabilité et du développement. Dans ce contexte, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, conformément à sa responsabilité principale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit continuer à prêter attention aux questions africaines et poursuivre ses efforts de prévention des conflits. Il doit également œuvrer au règlement des conflits en Afrique, tout en évitant la polarisation et les intérêts personnels étroits qui l'empêchent d'assumer sa responsabilité conformément à la Charte des Nations Unies. À cet égard, je dois également signaler que la situation géopolitique mondiale actuelle ne doit pas détourner notre attention de l'Afrique.

Deuxièmement, le Conseil doit attacher de l'importance à une approche globale de la consolidation de la paix, qui donne la priorité au principe de la souveraineté de l'État, protège les intérêts des peuples et protège les institutions de l'État contre les idées destructrices qui provoquent des divisions et des conflits au sein d'un pays et parmi sa population. Nous soulignons également qu'il importe de déployer des efforts de consolidation de la paix et de régler les problèmes transfrontaliers. Par ailleurs, il faut appuyer le renforcement des capacités locales pour fournir des services de base aux citoyens dans les régions rurales et frontalières. Tous ces efforts sont essentiels pour promouvoir la souveraineté de l'État sur son territoire et, ainsi, lutter contre le terrorisme.

Troisièmement, pour parvenir à une paix durable, il convient de fournir un financement adéquat et durable pour renforcer les capacités et les institutions étatiques des pays sortant d'un conflit. Nous appelons la communauté internationale à respecter ses engagements et à

fournir un financement durable et prévisible aux efforts de consolidation de la paix. Je pense ici aux négociations gouvernementales en cours à l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix. J'appelle les États Membres à appuyer tous les aspects des efforts de consolidation de la paix et à veiller à ce que les initiatives de consolidation de la paix bénéficient des contributions en provenance du budget de l'ONU. Je me félicite que les représentants du Ghana et du Sénégal, mes frères, aient évoqué cette question aujourd'hui.

Quatrièmement, il importe de promouvoir une synergie entre les efforts internationaux et régionaux et les objectifs de consolidation de la paix afin d'appuyer le renforcement des capacités, tout en apportant également des ressources et un soutien suffisants à d'autres questions en ayant aussi cruellement besoin, conformément au principe de l'appropriation nationale.

Cinquièmement, nous devons aussi renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine et investir davantage dans l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et la promotion d'outils africains pertinents, en particulier le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit.

Enfin, sixièmement, j'invite le Conseil à tirer parti du rôle consultatif joué par la Commission de consolidation de la paix, qui est capable de mobiliser l'appui dont nous avons besoin pour nous attaquer aux causes profondes des conflits. La Commission est également une instance qui nous permet de partager nos expériences respectives et les enseignements tirés.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Osuga** (Japon) : Je voudrais remercier la présidence chinoise d'avoir organisé ce débat public sur un thème important : le renforcement des capacités pour le maintien de la paix en Afrique, qui nous est si cher. Par « nous », j'entends les participants à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), et en particulier ses coorganisateur, notamment la Commission de l'Union africaine, l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

En raison de la maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'invasion russe de l'Ukraine, l'Afrique est aujourd'hui confrontée à des complexités indues, qui ont exacerbé les tensions et les problèmes de sécurité. L'absence de paix et de stabilité durables entravera sérieusement le développement de l'Afrique. Il est

plus que jamais nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des conflits, du terrorisme et de l'extrémisme violent, afin de remettre l'Afrique sur la voie du développement durable.

Depuis sa création, en 1993, la TICAD a souligné l'importance du renforcement des capacités de l'Afrique. Et depuis la TICAD-III, en 2003, elle a ajouté à son programme la consolidation de la paix et discuté des causes profondes des conflits en vue de prévenir leur récurrence et de parvenir à un développement durable. Depuis la TICAD-VII, en 2019, sous la bannière de la Nouvelle approche pour la paix et la stabilité en Afrique, le Japon soutient la création d'institutions dirigées par l'Afrique, le renforcement des capacités et l'établissement d'une gouvernance résiliente.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Compte tenu de ce bilan, je voudrais présenter quatre éléments clefs qui doivent être respectés pour promouvoir le renforcement des capacités pour pérenniser la paix.

Premièrement, l'appropriation africaine doit être respectée. Nous devons appuyer les efforts menés par l'Afrique en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à l'objectif de développement durable no 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agirait, entre autres, d'efforts visant à consolider la démocratie et à rétablir l'ordre constitutionnel, à promouvoir le développement durable par une croissance inclusive et la lutte contre les inégalités, et à édifier une société résiliente pour garantir la sécurité et la dignité humaines. Nous nous réjouissons à la perspective de discuter de ces questions à la TICAD-VIII, qui aura lieu ce mois-ci en Tunisie.

Deuxièmement, le renforcement des institutions doit être notre priorité pour apporter la stabilité dans les pays touchés par un conflit. Le Japon est fier d'avoir apporté son aide aux pays africains pour renforcer leurs capacités institutionnelles dans les secteurs judiciaire, administratif et législatif afin de garantir l'état de droit. Des institutions fortes sont indispensables pour fournir des services socioéconomiques aux populations et pour accroître leur confiance dans le gouvernement. Nous sommes heureux de constater que notre appui au renforcement des systèmes sanitaires et médicaux en Afrique s'est révélé déterminant pour leur permettre de lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19.

Troisièmement, il faut absolument investir dans le capital humain. Le renforcement des capacités est nécessaire au niveau des personnes qui prendront part aux activités de consolidation de la paix, d'édification de la nation et de développement durable. À la TICAD-V, en 2013, le Premier Ministre japonais de l'époque, Shinzo Abe, avait lancé l'initiative African Business Education pour les jeunes, également connue sous le nom d'initiative ABE, qui donne aux jeunes Africains les moyens de contribuer au développement industriel en Afrique en leur octroyant des bourses d'études et en les faisant participer à des programmes de stage. En 2021, environ 1 500 jeunes Africains avaient participé à ce programme.

Quatrièmement, en ce qui concerne les partenariats efficaces, depuis la première réunion de la TICAD, il y a presque 30 ans, l'appropriation et le partenariat international ont toujours été le credo de la Conférence. Un véritable partenariat visant à appuyer les efforts nationaux en faveur de la paix, de la stabilité et du développement durable en Afrique ne doit pas être motivé par les intérêts commerciaux, financiers ou autres des autres pays. La transparence est essentielle. Le financement du développement doit respecter les règles et normes internationales. Pour promouvoir des partenariats efficaces, nous devons tirer pleinement parti de la Commission de consolidation de la paix, qui joue un rôle de liaison et de rapprochement qui est lui propre, en tant qu'instance où tous les acteurs concernés peuvent se réunir pour se pencher sur les défis propres à la pérennisation de la paix.

Pour terminer, le Japon attend avec intérêt la TICAD-VIII pour avoir des discussions fructueuses sur la manière de faire progresser le développement de l'Afrique.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

**M<sup>me</sup> Joyini** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la République populaire de Chine, qui assume la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir organisé ce débat public opportun sur la priorité qui doit être accordée au renforcement des capacités et à la pérennisation de la paix en Afrique. De même, nous apprécions à leur juste valeur les informations précieuses partagées par les intervenants, S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; M<sup>me</sup> Cristina Duarte, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique ; et S. E. M. Muhammad Abdul Muhith, Président de la

Commission de consolidation de la paix, dont l'Afrique du Sud est membre depuis 2021.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les tensions géopolitiques actuelles ont exacerbé les vulnérabilités des pays en situation de conflit, sortant d'un conflit ou en transition. On le voit tout particulièrement sur le continent africain, où la réponse de nombreux pays face à la pandémie a été entravée par des capacités limitées, l'aggravation du chômage, la pauvreté, les inégalités et le sous-développement. Les pays du continent sont toujours aux prises avec un manque de capacités dans les domaines des ressources humaines, des finances, des infrastructures et des institutions de la fonction publique, entre autres. Nous sommes convaincus que la question du renforcement des capacités est inextricablement liée au renforcement d'une résilience durable. À cet égard, nous souhaitons faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons examiner la question du renforcement des capacités de manière globale, au-delà des capacités nationales dans le secteur de la sécurité, des droits humains et des institutions garantes de l'état de droit. Il convient d'étudier des mesures plus pratiques pour promouvoir et faire progresser un développement économique durable dans les pays en conflit, sortant d'un conflit ou en transition.

Deuxièmement, le développement économique durable est étroitement lié au rôle que jouent les parties prenantes et les partenaires pour garantir la réalisation de cet objectif. À la lumière de notre expérience en matière de reconstruction et de développement après un conflit et d'activités de consolidation de la paix sur le continent, nous sommes fermement convaincus que le secteur privé doit jouer un rôle plus important dans les activités de consolidation et de pérennisation de la paix, notamment le renforcement de la résilience économique.

Troisièmement, le renforcement des capacités va de pair avec l'espace politique. Il ne doit pas être considéré séparément, sans tenir compte des autres questions relatives à la pérennisation de la paix. L'appropriation nationale, les interventions adaptées au contexte et l'élaboration de programmes doivent sous-tendre tout appui à la consolidation de la paix destiné aux pays concernés. Dans ce contexte, il est essentiel d'associer les femmes et les jeunes aux activités de consolidation de la paix et, ce faisant, de renforcer leurs capacités.

Quatrièmement, il est fondamental que les parties prenantes reconnaissent les avancées majeures réalisées par l'Union africaine et d'autres organisations

sous-régionales pour faire progresser le renforcement des capacités au service de la paix, par l'entremise de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance. À cet égard, il convient d'appuyer les efforts déployés par l'Union africaine pour revitaliser son cadre politique de reconstruction et de développement post-conflit et l'Initiative de solidarité africaine, qui sont essentiels pour mobiliser ce cadre ainsi que les activités et ressources relatives à la consolidation de la paix sur le continent. Des nombreuses politiques de l'Union africaine, le Cadre de politique africaine sur la justice transitionnelle, qui est nécessaire pour la promotion de la bonne gouvernance, la transformation démocratique et socioéconomique et la réalisation d'une paix durable, de la justice, de la réconciliation, de la cohésion sociale et de la guérison, mérite une mention spéciale et un appui ferme.

Cinquièmement, il faut créer des synergies entre les activités de l'Union africaine et celles de l'ONU en ce qui concerne le renforcement des capacités sur le continent. La coopération entre l'Union africaine et l'ONU en matière de renforcement des capacités et de pérennisation de la paix peut être davantage rationalisée et resserrée par l'harmonisation des activités sur le continent entre le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit et la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les bureaux de liaison de l'Union africaine et les missions des Nations Unies en Afrique.

Enfin, l'accès à un financement adéquat, prévisible et durable est au centre de toute activité de renforcement des capacités. Au fil des ans, plusieurs propositions pour le financement durable des activités de consolidation de la paix ont été examinées à l'Assemblée générale. Notre position demeure inchangée : les activités de consolidation de la paix, notamment le renforcement des capacités, doivent être financées comme d'autres activités par les contributions statutaires de l'ONU.

Pour terminer, l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable ont pour but principal de permettre à tous les pays africains de connaître une paix durable et une prospérité économique. La concrétisation de cette aspiration dépend de la création d'institutions et de structures résilientes qui s'attaqueront aux causes profondes et aux facteurs des conflits violents, et répondront aux besoins des populations. En outre, une approche centrée sur les personnes qui inclut tous les acteurs nationaux, en particulier les femmes, les jeunes

et les personnes marginalisées, est une autre condition préalable à une paix pérenne. De telles initiatives permettront, à leur tour, d'éviter la recrudescence de conflits violents, qui empêchent régulièrement l'Afrique de réaliser son plein potentiel.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Larbaoui** (Algérie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je félicite la République populaire de Chine, pays ami, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et je vous souhaite, Monsieur le Président, cher frère, plein succès. De plus, je vous remercie sincèrement d'avoir inscrit un sujet important à l'ordre du jour du Conseil, à savoir « Paix et sécurité en Afrique : renforcer les capacités pour pérenniser la paix ». Je remercie également l'aimable délégation brésilienne de la manière remarquable dont elle a dirigé le Conseil de sécurité le mois dernier. Je souhaite la bienvenue à M. Bankole Adeoye, Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité. Je me félicite par ailleurs de la participation de l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith, Représentant permanent du Bangladesh et Président de la Commission de consolidation de la paix, dont la présence ici traduit le lien étroit entre la consolidation de la paix et le renforcement des capacités. Je remercie sincèrement M<sup>me</sup> Cristina Duarte, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique de sa contribution inestimable et constructive.

Le thème de notre discussion d'aujourd'hui, à savoir le renforcement des capacités en Afrique, est un sujet capital, auquel il faut accorder de l'importance et qu'il faut examiner avec attention, car il représente la pierre angulaire de tous les efforts internationaux visant à régler et à gérer les crises, en particulier sur notre continent, l'Afrique. Outre les menaces multidimensionnelles auxquelles notre continent est confronté, les différends et les conflits exigent des efforts collectifs internationaux, ainsi que le renforcement des capacités en tant que priorité stratégique et outil nécessaire et crucial pour relever des défis aussi vastes et complexes, en vue de parvenir à une paix juste et globale en Afrique.

Le Sommet mondial de 2005 a marqué une étape importante dans la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans bon nombre de domaines, notamment grâce à la création d'un cadre institutionnel visant principalement à appuyer et à renforcer les capacités des États membres de l'Union africaine. Il a conduit à la signature conjointe par l'ONU et l'Union africaine,

en 2006, du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, qui inclut également les organisations sous-régionales et les communautés économiques régionales d'Afrique.

Faisant fond sur les acquis de ce programme et étant donné l'ampleur des défis croissants auxquels le continent africain est confronté, ainsi que la nécessité d'une complémentarité et d'une coordination des activités, les efforts déployés ont abouti à l'adoption, en 2017, du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, fondé sur une approche intégrée et stratégique.

À la lumière de la note de cadrage (S/2022/592, annexe) que vous, Monsieur le Président, avez bien voulu faire distribuer et des questions servant à orienter le débat qui y figurent, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il ne fait aucun doute que les États de l'Union africaine ont accompli des progrès considérables en matière de renforcement des capacités nationales dans bon nombre de domaines essentiels, selon les indicateurs de développement humain et économique de ces dernières années. Toutefois, en raison des défis croissants, il faut aujourd'hui plus que jamais déployer des efforts concertés supplémentaires et apporter un appui suffisant au renforcement des capacités, afin de s'attaquer aux causes profondes de conflits multiformes et multidimensionnels, qui requièrent une approche globale sous-tendue par le développement durable. Dans ce contexte, il est urgent d'appuyer le renforcement des capacités des États de l'Union africaine à s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment en promouvant les structures économiques et la bonne gouvernance, et en associant toutes les parties prenantes, en particulier la société civile, les femmes et les jeunes.

Deuxièmement, afin de garantir la réalisation de cet objectif, il faut adopter une feuille de route ambitieuse qui soit effectivement mise en œuvre et qui dépende de projets et programmes axés spécifiquement sur l'atteinte des objectifs communs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cela ne sera possible qu'en tirant profit de diverses ressources qui garantissent une sécurité et un développement pérennes.

Troisièmement, la mise en œuvre effective sur le terrain des objectifs du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est l'un des

meilleurs moyens de conforter le rôle que joue l'Organisation en matière d'appui au renforcement des capacités des États de l'Union africaine. Ce cadre commun fournit un ensemble d'outils et de mécanismes pour développer les capacités de ces États.

Quatrièmement, compte tenu des problèmes de sécurité qui menacent le continent africain, il est extrêmement important de resserrer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment par une compréhension commune de ces problèmes et des solutions adaptées. Les organisations sous-régionales africaines doivent également prendre part aux efforts déployés pour prévenir et régler les conflits.

Cinquièmement, divers programmes de coopération doivent être mis en place pour appuyer le renforcement des capacités des États de l'Union africaine. Ces programmes doivent être régulièrement réexaminés pour tenir compte de la nature changeante des menaces. Toutefois, pour atteindre les objectifs souhaités, il faut respecter les besoins et les priorités de chaque État, ainsi que leur souveraineté, et garantir la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

L'Algérie est convaincue qu'il importe d'appuyer des programmes de renforcement des capacités propices au développement économique du continent africain. Mon pays n'a pas hésité à élaborer une vision multidimensionnelle, axée sur l'avenir et en adéquation avec sa situation géographique, qui repose sur des projets et programmes structurels et favorise le partage des savoir-faire et des meilleures pratiques avec les États frères de l'Union africaine dans divers domaines.

S'agissant de la paix et de la sécurité, l'Algérie travaille sans relâche pour partager avec les États de l'Union africaine son expérience en matière de médiation, de réconciliation nationale et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Depuis plusieurs années, nous contribuons à soutenir bon nombre d'États africains en leur proposant des formations sur ces questions.

Le Président Tebboune s'acquitte de la noble mission de coordonner les efforts de l'Union africaine pour combattre et prévenir le terrorisme. Lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine qui s'est tenu à Malabo en mai, le Président Tebboune a présenté à ses homologues africains un rapport, qui a été adopté et dans lequel il a mis en exergue l'urgence de passer, dans le cadre de la coopération avec l'ONU, à un nouveau modèle d'opérations de paix qui s'aligne sur les exigences de la lutte contre le terrorisme en Afrique.

L'Algérie accueille également d'importantes institutions africaines de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, telles que le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, le Mécanisme africain de coopération policière, ainsi que l'Unité de centralisation du renseignement et de liaison du Sahel. L'Algérie cherche aussi à resserrer ses liens avec ces institutions, notamment en matière de renforcement des capacités.

En ce qui concerne le développement économique, l'Algérie, membre fondateur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ne ménage aucun effort pour garantir une vision prospective du continent à travers la promotion de projets structurels qui bénéficieront aux États du continent, comme dans le secteur de l'énergie ou avec le projet d'autoroute transsaharienne. Nous nous attelons également à renforcer les réseaux de câbles de fibre optique à travers le Sahara pour développer l'économie numérique de la région. L'Algérie a

apporté sa contribution en installant des câbles de fibre optique sur 2 548 kilomètres.

Pour terminer, en dépit de tous les défis auxquels elle est confrontée, l'Afrique est à même de développer et de renforcer ses capacités, grâce à ses ressources humaines et naturelles et à une étroite coopération internationale avec l'ONU. Cela favorisera la réalisation des objectifs de développement durable de manière à instaurer une paix durable sur le continent et à contribuer efficacement à l'instauration de la sécurité et de la paix dans le monde.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à demain après-midi, 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 15.*